

# JURISTES ENGAGÉ(E)S

## LAWYERS FOR CHANGE

15 ans



PAZ  
INDÉPENDANCE  
RESPECT  
DIGNITÉ  
AVOCATS SANS FRONTIERES

ÉQUIPE  
SENSIBILISATION

BÉNÉVOLES  
ACCÈS À LA JUSTICE  
FEMMES  
CONVICTION  
MINEURES  
PAIX  
RÉCONCILIATION  
SOLIDARITÉ  
DROITS HUMAINS  
COOPÉRANT(E)  
AVOCAT(E)  
VOCATION JUSTICIA  
ENGAGEMENT  
AIDE JURIDIQUE  
PLAIDOYER  
VICTIMES  
JUSTICE  
FORMATION  
COOPÉRATION INTERNATIONALE  
CHANGEMENT

histoires

Ils ont droit  
à la justice  
Ils ont droit  
à la solidarité  
Ils ont droit  
à la coopération  
Ils ont droit  
à l'engagement  
Ils ont droit  
à l'intégrité  
Ils ont droit  
à l'indépendance  
**Ils ont droit**  
**à un avocat**  
**à une avocate**

Le Barreau du Québec est fier d'appuyer Avocats sans frontières Canada qui défend depuis 15 ans les droits humains, l'accès à la justice et la représentation légale pour les groupes et personnes les plus vulnérables dans le monde.

Barreau  
du Québec





**A**VOCATS SANS FRONTIÈRES CANADA (ASFC) CÉLÈBRE SON 15<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE CETTE ANNÉE. Quinze ans sur le terrain en appui aux victimes des plus graves violations des droits humains; quinze ans d'avancées spectaculaires et de résultats concrets pour faire en sorte que de telles violations ne se reproduisent plus; quinze ans à changer les choses en contribuant à l'accès à la justice, à l'État de droit, à la réconciliation et à la paix.

Les dossiers de crimes contre l'humanité ou de crimes de guerre sur lesquels nous devons souvent travailler sont de ceux qui génèrent les nouvelles décourageantes qui se succèdent dans les médias. Mais ASFC nous permet aussi de toucher à ce que l'humanité a de mieux à offrir. Elle nous donne la chance de côtoyer sur le terrain des personnes d'exception, des défenseur(e)s des droits humains dont l'engagement et le courage sont des sources d'inspiration. De collaborer avec des juristes d'ici et des partenaires épris de justice qui font raisonner haut et fort les expressions « don de soi » et « solidarité ». Ensemble, nous avons connu des moments exaltants où la justice a prévalu et où le cours des choses a changé pour le mieux. Des moments qui prouvent que oui, on peut faire quelque chose, que oui, il y a des avancées pour les droits humains sur plusieurs fronts, que oui justice peut être faite.

Ces avancées n'auraient pu se matérialiser sans l'apport d'une équipe extraordinaire. C'est une autre grande richesse d'ASFC que de nous permettre de travailler avec des collègues dévoués et compétents qu'on admire. Plusieurs des artisan(e)s des 15 ans d'ASFC sont nommé(e)s à la page 38. C'est un privilège d'avoir appris et d'avoir partagé avec elles et avec eux sur le chemin de la coopération internationale.

C'est pour cette raison que la thématique de notre 15<sup>ème</sup> anniversaire est *Juristes engagé(e)s – Lawyers for Change* : rendre hommage à celles et ceux qui font de notre rêve de solidarité une réalité et qui, de par le monde, contribuent à faire du droit un instrument de changement et de développement. Grâce à elles et à eux, ASFC fait la différence aux côtés des victimes.

Ce magazine est le leur.



Pascal Paradis  
Directeur général

## SOMMAIRE

IL SUFFIT PARFOIS D'OSER !	4
COLOMBIE - ENFIN LA PAIX !	6
QUAND LA COMMUNAUTÉ JURIDIQUE SE RASSEMBLE	11
GUATEMALA - AU CŒUR DE LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ	12
FORMER LA RELÈVE AU CANADA ET SUR LE TERRAIN	16
LA COOPÉRATION VOLONTAIRE DANS NOTRE ADN	18
LE PRODEF, UN PROGRAMME DE COOPÉRATION VOLONTAIRE CIBLÉ	24
HAÏTI : QUAND LA TERRE TREMBLE, LES AVOCAT(E)S S'AMÈNENT	26
INTERVENTIONS SPÉCIALES - OMAR KHADR ET RAÏF BADAWI	30
ACCOMPAGNER LES VICTIMES DU CONFLIT AU MALI	32
UNE HISTOIRE AU FUTUR	36
LE SAVIEZ-VOUS ?	37
REMERCIEMENTS	38



# Il suffit parfois d'oser

QUI A DIT QUE LES CONCOURS DE PLAIDOIRIE NE DONNAIENT PAS DE SUITES CONCRÈTES ? CERTAINEMENT PAS M<sup>E</sup> DOMINIQUE-ANNE ROY ! EN 2002, LORSQU'ELLE PARTICIPE À UN TEL CONCOURS SUR LES DROITS DE L'HOMME EN EUROPE, ELLE RENCONTRE LE PRÉSIDENT D'AVOCATS SANS FRONTIÈRES FRANCE, JUGE DU CONCOURS. ELLE TOMBE SOUS LE CHARMÉ DE CE PROJET DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE JURIDIQUE.

« ASFC ME DONNE LE SENTIMENT DE PARTICIPER, COMME AVOCAT, À QUELQUE CHOSE QUI DÉPASSE LE CADRE DE NOS LITIGES HABITUELS », CONFIE M<sup>E</sup> PIERRE BRUN, CO-FONDATEUR D'ASFC AVEC M<sup>E</sup> DOMINIQUE-ANNE ROY ET M<sup>E</sup> PASCAL PARADIS.

Dès son retour, elle en parle à son collègue de travail et ami M<sup>e</sup> Pierre Brun et à un autre ami, M<sup>e</sup> Pascal Paradis, qui deviendra, et est encore, directeur général d'Avocats sans frontières Canada.

Quinze ans plus tard, les cofondateurs en sortent grandis. « J'ai gagné une plus grande sérénité face aux avocats



*et au Barreau, confie M<sup>e</sup> Roy. ASFC m'a permis de connaître des collègues extraordinaires, dont je n'aurais probablement pas eu l'occasion de constater leur côté solidaire, d'engagement social et de sensibilité. Œuvrer au sein d'ASFC, c'est œuvrer au sein d'une institution sans rien attendre en retour en termes de facturation. Quant au Barreau, parfois perçu comme corporatiste, il a plutôt été d'un grand soutien dès la première heure. »*

Les propos de M<sup>e</sup> Pierre Brun vont dans le même sens. « *Au plan personnel, affirme-t-il, le succès d'ASFC comble toutes mes espérances en me permettant de vivre une expérience fantastique et de rencontrer des gens exceptionnels. ASFC me donne le sentiment de participer, comme avocat, à quelque chose qui dépasse le cadre de nos litiges habituels.* »

Le premier grand dossier emblématique d'ASFC concerne Amina Lawal, cette jeune nigériane condamnée à mort par lapidation pour avoir enfanté hors des liens du mariage. Pierre Brun tente de joindre son avocate, M<sup>e</sup> Hauwa Ibrahim. « *Beaucoup d'organismes*



Les trois fondateurs lors de la remise de la 1<sup>ère</sup> édition du Prix Justicia de l'Université Laval - Québec, 2006

*internationaux dénonçaient la situation, souligne M<sup>e</sup> Paradis, mais personne ne travaillait directement avec l'avocate d'Amina Lawal à préparer l'argumentaire et les plaideries. En collaboration avec ASF France, ASFC l'a fait. » La condamnation à mort d'Amina Lawal est en bout de ligne renversée.*

Les médias à travers le monde ont rendu compte de cette histoire. Les appels affluaient de toute la planète vers le cabinet Grondin Poudrier Bernier qui hébergeait l'organisation à ses débuts. Cette implication a eu un impact direct au Nigéria, au-delà du seul dossier d'Amina Lawal : les procureurs de trois États fédérés du Nigeria ont lancé la directive de ne plus laisser de tels dossiers procéder. Véritable cas emblématique, le dossier Amina Lawal a ainsi permis à de nombreuses femmes nigérianes d'être libérées d'accusations similaires.

Les années passent et ASFC se développe. En 2017, avec un budget de 6 millions de dollars, ASFC compte près d'une soixantaine d'employé(e)s à temps complet, dont une partie importante travaillent directement

dans l'un des quatre bureaux régionaux de l'organisation : Bamako (Mali), Bogotá (Colombie), Port-au-Prince (Haïti) et Ciudad de Guatemala (Guatemala). Bon an mal an, environ 200 bénévoles appuient d'une façon ou d'une autre le travail d'ASFC, que ce soit sur le plan juridique, communicationnel ou administratif.

« *Au départ, nous avions une démarche un peu naïve, confie M<sup>e</sup> Pierre Brun. Nous n'avions pas énoncé de grands objectifs. Nous voulions sensibiliser nos collègues, voir si les gens s'impliqueraient. Quinze ans plus tard, on peut dire que les résultats ont dépassé nos attentes. Ce qui est fantastique, c'est d'avoir réussi à effectuer cette transition vers ce que l'on peut maintenant appeler une institution, dans le sens où elle survivra à ses fondateurs. Avoir vu cette organisation prendre racine, grandir suffisamment pour embaucher plusieurs dizaines de personnes et devenir un acteur incontournable de coopération internationale, cela fait chaud au cœur. Je n'avais même pas pensé à cela au départ.* »

« *Le développement professionnel d'ASFC constitue un très bel acquis* », se réjouit M<sup>e</sup> Roy.

La preuve qu'il suffit parfois d'oser! ● André Giroux

# COLOMBIE

## Enfin la paix !

**L**A COLOMBIE CONSTITUE UN PAYS D'ACTION HISTORIQUE POUR AVOCATS SANS FRONTIÈRES CANADA. C'EST L'UN DES PREMIERS PAYS OÙ ELLE EST INTERVENUE ET OÙ ELLE INTERVIENT ENCORE. EN 2016, LE CONFLIT ARMÉ MEURTRIER QUI DURE DEPUIS 60 ANS, QUI EST L'UN DES PLUS IMPORTANTS SUR LA PLANÈTE ET L'UN DES DERNIERS DE TOUTES LES AMÉRIQUES, SEMBLE POUVOIR PRENDRE FIN. OFFICIELLEMENT.





Mais soixante ans de conflit, cela laisse des traces : huit millions de déplacés à l'intérieur du pays, plus de 265 000 morts, des centaines de massacres et quelque 15 000 victimes de violence sexuelle.

Cela fait des années qu'il est question de paix en Colombie. Les forces armées révolutionnaires de la Colombie (FARC) ont signé des accords de paix en 2016. Ils furent d'abord rejetés par référendum. Après le dépouillement de 99,69 % des bulletins de vote, le Non l'emportait à 50,23 % devant le Oui à 49,76 %, sur un taux de participation de 37,28 %. Le Congrès a toutefois adopté les accords après avoir apporté certaines modifications. Le pays en est aujourd'hui à leur mise en œuvre.

*« Ils ne sont pas parfaits, mais ils sont parmi les plus sophistiqués et inspirés par le droit international », analyse M<sup>e</sup> Philippe Tremblay, avocat principal chez ASFC. Cela parce qu'il y a eu beaucoup de travail sur ces questions en Colombie, notamment par la formation des intervenant(e)s de justice et des organismes de la société civile, à laquelle ASFC a activement participé.*

ASFC travaille depuis des années à ce que les principes du Statut de Rome, qui a créé la Cour pénale internationale (CPI) et a des effets importants au plan national, soient mis en pratique. Parmi ces principes : accepter que les plus hauts responsables des crimes les plus graves, responsables de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, soient traduits en justice.

**« Nous savons que les négociateurs du gouvernement et des FARC avaient le Statut de Rome avec eux lors de leurs travaux, confie M<sup>e</sup> Paradis. Ils tenaient compte de ce document juridique majeur parce qu'ils ne voulaient pas que la CPI intervienne en Colombie. »**



## « LA COLOMBIE EST DEVENUE UN MODÈLE DE LUTTE À L'IMPUNITÉ SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE, NOTAMMENT GRÂCE À LA FORCE DE SES AVOCATS LOCAUX ET DES INTERVENANTS DE LA JUSTICE, DONT PLUSIEURS ONT COLLABORÉ AVEC ASFC », SE RÉJOUIT M<sup>e</sup> TREMBLAY.

*« Nous savons que les négociateurs du gouvernement et des FARC avaient le Statut de Rome avec eux lors de leurs travaux, confie M<sup>e</sup> Pascal Paradis, directeur général d'ASFC. Ils tenaient compte de ce document juridique majeur parce qu'ils ne voulaient pas que la CPI intervienne en Colombie. »*

Les opposants aux accords de paix ont beaucoup reproché la faiblesse des sanctions qui y sont prévues. « *Après étude des accords, estime M<sup>e</sup> Stelsie Angers, représentante d'ASFC en Colombie, nous concluons qu'ils répondent au droit international, quant aux types de sanctions prévues pour les crimes commis pendant le conflit.* »

C'est qu'il s'agit de rechercher un équilibre entre l'obtention de la vérité et les sanctions pénales. Pour aider à la guérison et à la réconciliation, on veut savoir où sont les corps et la nature des crimes commis. Des sanctions trop lourdes décourageraient les aveux. Par contre, ce n'est pas l'impunité. « *Ce ne peut l'être en droit international et ce ne l'est pas pour ASFC* », affirme M<sup>e</sup> Tremblay. ● Collectif ASFC





# VIVRE EN ACCEPTANT LE RISQUE

**A**VOCATE DÉFENSEURE DES DROITS HUMAINS, **GLORIA SILVA** TRAVAILLE AVEC L'ÉQUIPE JURIDIQUE DES PEUPLES « EQUIPO JURÍDICO PUEBLOS » (EJP), UNE ORGANISATION ŒUVRANT À LA DÉFENSE DES PRISONNIER(ÈRE)S POLITIQUES, À L'ACCOMPAGNEMENT ET À LA REPRÉSENTATION DES COMMUNAUTÉS QUI DÉFENDENT LEURS DROITS TERRITORIAUX ET À LA RECHERCHE DE LA VÉRITÉ, DE LA JUSTICE ET DES RÉPARATIONS POUR LES VICTIMES DE CRIMES D'ÉTAT. STELSIE ANGERS, REPRÉSENTANTE D'ASFC EN COLOMBIE, A RÉALISÉ UNE ENTREVUE AVEC CETTE JURISTE ENGAGÉE ET INSPIRANTE.

*C'est donc important de continuer d'encourager les cas de justice transitionnelle pour que les victimes ne renoncent pas à la recherche de justice.*

*Quel est le rôle d'une avocate défenseure des droits humains en Colombie, ses expériences et apprentissages ?*

En tant qu'avocate colombienne défenseure des droits humains, je dois composer avec des risques qui font nécessairement partie du travail et qui, malheureusement, deviennent « normaux » avec le temps. La défense des prisonnier(ère)s politiques implique de travailler dans un contexte de stigmatisation majeure. En Colombie, une avocate qui ose représenter un prisonnier politique est souvent perçue elle-même comme étant une personne qui se révolte contre l'État.

Quand nous accompagnons des communautés qui tentent de résister à la perte de leur territoire ou à son exploitation sans leur consentement, nous devons travailler en subissant l'opprobre des autorités, qui ne se gênent pas pour nous faire des commentaires négatifs. Cela génère une stigmatisation, et même des dénonciations qui entraînent parfois des poursuites pénales contre les membres de notre équipe.



### **Parlez-nous de votre relation avec Avocats sans frontières Canada ?**

L'appui d'Avocats sans frontières Canada a contribué à renforcer notre organisation et à lui donner de la visibilité. Dans les dernières années, les contributions d'ASFC se sont concentrées sur les dossiers de lutte contre l'impunité. L'accompagnement d'ASFC inclut non seulement la présence physique – qui à elle seule dissuade, donc réduit le risque inhérent au travail de représentation juridique des victimes – mais aussi l'appui pour que les victimes puissent participer aux audiences, le soutien dans la formation juridique et des échanges avec des professionnels du droit d'autres pays pour renforcer nos capacités et faciliter le dialogue.

### **Quels principes doivent guider la relation entre une organisation de défense des droits humains en Colombie et une organisation internationale de même nature ?**

Le principe de base est la relation d'égalité, c'est-à-dire que l'apport de l'organisation internationale ne doit pas résulter en des pressions ou de l'ingérence abusives dans le travail de l'organisation nationale. On y arrive grâce à cette relation de confiance et d'égalité entre les partenaires.

### **Parlez-nous des cas emblématiques que vous travaillez avec ASFC ?**

Les dossiers travaillés avec ASFC sont principalement des cas d'exécutions extrajudiciaires, une pratique généralisée et grave dans notre pays. Malheureusement, ces cas demeurent souvent dans l'impunité. Il y a aussi des cas de disparitions forcées. La collaboration avec ASFC nous permet de nous coordonner avec d'autres avocats du pays pour élaborer des stratégies mises en œuvre non seulement devant les instances nationales, mais aussi devant la Cour pénale internationale. Le travail avec ASFC permet aussi de donner plus de visibilité à ces cas.

Dans l'affaire de la ville de Soacha, par exemple, nous avons réussi à faire déclarer que les disparitions forcées et les exécutions extrajudiciaires qui avaient été commises constituaient des crimes contre l'humanité. Cela a créé une jurisprudence dont nous nous sommes servis pour faire reconnaître

des crimes contre l'humanité dans d'autres dossiers où nous représentons les victimes avec l'appui d'ASFC. C'est une étape de plus dans la lutte contre l'impunité en Colombie.

### **Racontez-nous plus en détails le cas de la ville de Soacha ?**

Le cas de la ville de Soacha traite de la disparition de plusieurs jeunes en 2007-2008. Grâce à l'enquête, nous avons réussi à démontrer qu'il s'agissait d'une pratique organisée pour forcer le déplacement de ces jeunes, souvent issus de secteurs pauvres ou marginalisés. Des recruteurs les attiraient avec des promesses trompeuses et des subterfuges, leur faisant miroiter une rémunération dans des zones rurales. La disparition de ces jeunes a été dénoncée aux autorités colombiennes, mais c'est lorsque les corps ont été retrouvés dans des fausses communes improvisées qu'on s'est rendu compte que les victimes avaient été officiellement déclarées « tuées au combat par l'armée nationale ».

Le *modus operandi* consistait donc à déplacer les victimes dans des régions éloignées, où elles étaient exécutées. On dépouillait les victimes de leurs documents d'identification, les corps étaient ensuite enterrés.

Grâce aux échanges d'expériences entre les équipes juridiques et à des collaborations sur la preuve, nous avons pu démontrer aux juges que cette pratique se produisait dans l'ensemble du pays. Que cela ait été reconnu par une décision judiciaire est très important pour les victimes et pour leur famille, et c'est un accomplissement professionnel majeur pour l'EJP.

### **Quels sont les principaux enjeux dans les cas de la justice transitionnelle, c'est-à-dire ceux liés au conflit interne ?**

Il a toujours existé un haut niveau d'impunité en Colombie. Cette impunité est même parfois érigée en système, comme dans le cas de la justice pénale militaire.

L'un des enjeux est donc que les cas de violations graves des droits humains ne restent pas dans l'oubli. C'est pourquoi il est important de continuer à travailler sur les cas liés au conflit interne, pour que les victimes ne renoncent pas à la recherche de justice.

Nous ne sommes pas encore en situation post-conflit, car le conflit n'a pas encore été résolu, et on n'a pas encore abordé les causes à l'origine de celui-ci. Le soutien aux victimes est très important en ce moment précis où de nouveaux enjeux et défis se dessinent, par exemple celui de poursuivre les plus hauts responsables des crimes. Cela veut dire que ce sont surtout les personnes qui ont planifié les politiques qui doivent répondre de leurs actes plutôt que les personnes qui les ont exécutées.

### **Qu'attendez-vous d'ASFC dans les 15 prochaines années ?**

Qu'elle continue à œuvrer en appui aux avocats défenseurs des droits humains. L'échange de savoir est fondamental. Il y a encore d'autres dossiers importants pour les victimes qui doivent être entrepris. La capacité des victimes à défendre leurs propres intérêts, et celle des défenseurs des droits humains, doivent être renforcées. C'est là que se définissent les attentes envers ASFC.

● Entrevue : Stelsie Angers

Rédaction : André Giroux



# LE RÔLE D'ASFC en Colombie

**A**SFC A TRAVAILLÉ PENDANT PLUSIEURS ANNÉES AVEC DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES POUR DÉVELOPPER LEUR CAPACITÉ JURIDIQUE ET JUDICIAIRE À SE DÉFENDRE ET À S'APPROPRIER LEURS DROITS.

Une mission qui commençait par l'accompagnement des avocat(e)s défenseurs des droits humains, souvent victimes de leur activité professionnelle. Plusieurs ont été menacé(e)s, sanctionné(e)s et même tué(e)s. ASFC a contribué à les outiller, à attirer l'attention publique sur leur sort, ou au contraire à veiller à ce qu'ils puissent travailler en faisant profil bas.



En route vers une communauté appuyée par ASFC - Colombie, 2012

ASFC a aussi appuyé les avocat(e)s qui travaillaient sur des dossiers emblématiques et défendaient les victimes ou leurs proches dans des affaires de massacre, de torture, de déplacement et de disparition forcée. Ces avocat(e)s engagé(e)s qui répondaient aussi « présent(e) » lorsque les forces armées ou policières commettaient des exécutions extrajudiciaires, souvent en contrepartie de primes.

« Les soldats ont tué des civils et les ont fait passer pour des guérilleros. C'est ce qu'on a appelé le scandale des « faux positifs », dénonce M° Gaël Pétilon, avocate chez ASFC.

ASFC s'est énormément investie pour soutenir les avocat(e)s, représenter les victimes et aller devant les tribunaux. « Et nous avons obtenu de belles victoires », opine l'avocate d'ASFC.

Qu'on en juge. Les avocat(e)s du Collectif José Alvear Restrepo, partenaires d'ASFC, ont fait condamner le chef du renseignement colombien, qui fournissait aux paramilitaires la liste de personnes à tuer. ASFC a aussi soutenu les avocats qui ont plaidé avec succès que les attaques systématiques contre les syndicalistes et leur extermination constituaient un crime contre l'humanité.

Un nouveau projet, d'une durée de deux ans, a été lancé en 2017. Il permet à ASFC de participer à la mise en œuvre concrète des accords de paix devant les tribunaux spécifiquement créés pour que justice soit rendue dans les affaires relatives au conflit interne. ● Collectif ASFC



Table ronde avec des représentants des communautés afrocolombiennes et autochtones victimes de déplacement forcé au Nord-Ouest du pays - Colombie, 2015





# Quand la COMMUNAUTÉ JURIDIQUE se RASSEMBLE

*« Nous bénéficions d'un très bel appui de la communauté juridique, reconnaît M<sup>e</sup> Pascal Paradis, directeur général d'Avocats sans frontières Canada. On dit beaucoup de choses sur les avocats, mais la réalité, depuis que j'occupe cette fonction, c'est que j'ai pu prendre la mesure de ce que sont la solidarité et le sens de la justice dans la communauté juridique. Nous avons été largement soutenus par les institutions de la justice, dont le Barreau du Québec, le Barreau de Québec et le Barreau de Montréal. Plusieurs cabinets nous soutiennent également. À peu près tous les grands cabinets d'avocats canadiens nous appuient en temps, par la contribution de leurs avocat(e)s, ou en argent. ASFC, c'est un point de ralliement de la communauté juridique. »*

Qu'on en juge : 200 bénévoles contribuent activement à chaque année à ASFC. « Nous calculons le nombre d'heures que chacun des bénévoles offre, et je suis certain qu'on sous-estime ce chiffre », affirme M<sup>e</sup> Paradis. Cette contribution peut prendre la forme de recherches, de conseils, de mentorat, de groupes de discussion sur un thème particulier ou de coopération internationale volontaire, par exemple.

ASFC compte une cinquantaine d'employé(e)s. Cela pose des enjeux sur le plan corporatif, de droit du travail, de fiscalité, de propriété intellectuelle. Des avocat(e)s répondent au besoin.

« Cela nous touche énormément de voir certain(e)s avocat(e)s sacrifier une partie de leurs vacances pour nous aider ou devenir coopérant(e)s à l'étranger », se réjouit M<sup>e</sup> Paradis.

**« L'une des choses qui me touchent beaucoup, c'est que nous bénéficions d'un très bel appui de la communauté juridique », reconnaît M<sup>e</sup> Pascal Paradis, directeur général d'Avocats sans frontières Canada.**

Pascal Paradis aux cotés de l'honorable Claire L'Heureux Dubé, ancienne juge à la Cour Suprême et présidente d'honneur d'ASFC - Québec, 2012



Les invités d'honneur entonnent « Quand les hommes vivront d'amour » de Raymond Lévesque à l'invitation du ministre de la Justice du Québec Bertrand St-Arnaud au piano lors du spectacle bénéfice du 10<sup>ème</sup> anniversaire d'ASFC - Québec, 2012

## L'APPUI DE LA MAGISTRATURE

Les juges doivent conserver leur neutralité, ce qui ne les empêche pas d'appuyer les bonnes causes. Ainsi l'honorable Claire L'Heureux-Dubé, juge retraitée de la Cour suprême du Canada, a présidé le conseil d'administration d'ASFC pendant plusieurs années. « *Elle nous a donné nos lettres de noblesse* », estime M<sup>e</sup> Paradis.

Elle n'est pas la seule, il y a d'autres exemples. L'honorable Denis Jacques a participé, alors qu'il était avocat, aux premiers pas d'ASFC. « Il est toujours un ami fidèle », souligne M<sup>e</sup> Paradis. La juge en chef du Canada, Beverly McLaughlin, a été présidente d'honneur de l'événement bénéfice d'ASFC en 2016. L'honorable Louise Otis, juge retraitée de la Cour d'appel du Québec, a activement participé à la conception du projet d'ASFC à la suite du tremblement de terre en Haïti. D'autres, comme l'honorable juge Jacques R. Fournier, qui préside la Cour supérieure du Québec, utilisent leur talent de chanteur ou de musicien en participant à l'événement bénéfice d'ASFC.

## LES SPECTACLES-BÉNÉFICE

Depuis 2008, ASFC organise des spectacles visant à renflouer ses coffres. En 2016, le spectacle a ainsi permis de récolter près de 250 000\$ de dons. « *Cela nous a permis de passer à travers les moments difficiles, notamment lorsque la politique canadienne était moins favorable au financement de projets de coopération internationale en matière de justice et de droits humains* », souligne le directeur général d'ASFC. ● André Giroux

Première édition du spectacle bénéfice d'ASFC au Club Soda à Montréal - Québec, 2009



# Guatemala

AU CŒUR DE LA LUTTE  
CONTRE L'IMPUNITÉ



L'INTERVENTION D'AVOCATS SANS FRONTIÈRES CANADA AU GUATEMALA A COMMENCÉ EN 2009 ET PRIS SON ENVOL EN 2010. POUR MME MARIA LOPEZ, DIRECTRICE DES OPÉRATIONS D'ASFC, « LES DOSSIERS GUATÉMALÈQUES SONT PROBABLEMENT CEUX QUI ONT OBTENU LES PLUS GRANDS SUCCÈS DE TOUTE L'HISTOIRE DE L'ORGANISATION. »



**D'un modèle d'impunité,  
le Guatemala est devenu  
pour ASFC un modèle dans  
la lutte contre l'impunité.**

99

Comme beaucoup de ses voisins en Amérique latine, le Guatemala a connu un conflit armé. Entre 1960 et 1996, environ 200 000 civils ont été tués en raison de la guerre civile. Les paysans et les autochtones dans les régions étaient soupçonnés, souvent à tort, d'aider la guérilla. Massacres, violations massives des droits humains, génocide concerté pour mettre fin à l'existence d'un certain nombre de peuples autochtones dans le but d'asphyxier la guérilla. Les femmes étaient enlevées, torturées, violées à de multiples reprises et utilisées comme esclaves par les militaires qui revenaient des zones de combat.

L'impunité a régné jusqu'à la fin des années 2000, malgré les travaux de deux commissions de la vérité et la publication de rapports, qui n'ont entraîné aucune condamnation.

En appui à M<sup>e</sup> Edgar Perez, avocat engagé auprès des plus vulnérables, ASFC a été l'artisan de la création d'un cabinet, le *Bufete jurídico de derechos humanos*, lequel compte aujourd'hui une douzaine d'avocat(e)s, qui se consacrent à la défense des droits humains des victimes devant les tribunaux. C'est aujourd'hui une des organisations les plus importantes du pays.

« Ce cabinet a été au cœur d'un nombre impressionnant de victoires historiques pour la justice », note M<sup>e</sup> Dominic Voisard, représentant d'ASFC au Guatemala. « Nous y avons contribué en envoyant plusieurs dizaines de coopérant(e)s canadien(ne)s et des membres du personnel d'ASFC pour aider à monter la preuve, développer la méthodologie d'enquête, élaborer les argumentaires fondés sur droit national, international, et comparé. »



Victimes lors du procès Sepur Zarco  
© Aldo Fernandez Comparini



M<sup>e</sup> Edgar Perez, fondateur du Cabinet de droits humains du Guatemala

ASFC a aussi appuyé des groupes de femmes et des avocates pour monter des dossiers sur les diverses formes de violence sexuelle, comme ce fut le cas dans l'affaire de la base militaire de Sepur Zarco où des autochtones étaient utilisées comme « femmes de réconfort ». « Il s'agit d'un dossier emblématique en ce que, pour la première fois, l'esclavage sexuel était le centre du litige devant une juridiction nationale », souligne M<sup>e</sup> Voisard.

Résultat de toutes ces actions ? D'un modèle d'impunité, le Guatemala est devenu un modèle dans la lutte contre l'impunité grâce à des tribunaux, une présence internationale et une société civile renforcée.

« Pendant quelques années depuis 2010, conclut M<sup>e</sup> Paradis, directeur général d'Avocats sans frontières Canada, nous avons connu une sorte d'âge d'or de la lutte contre l'impunité par les voies judiciaires. Partout dans le monde, on regardait ce qui se faisait au Guatemala et on se disait : Oui, ça se peut ! On peut y parvenir ! » ● Collectif ASFC



# L'IMPORTANCE DE SE SERRER LES COUDES

LE CENTRE POUR L'ACTION LÉGALE EN DROITS HUMAINS (CALDH) DU GUATEMALA EST NÉ À WASHINGTON DANS LES ANNÉES 80 LORSQUE SES FONDATEURS ONT DÛ FUIR LE PAYS. L'ORGANISATION S'EST INSTALLÉE DANS LA VILLE DE GUATEMALA EN 1994. **JUAN FRANCISCO SOTO** A JOINT LE CENTRE EN L'AN 2000 ET EN EST AUJOURD'HUI LE DIRECTEUR EXÉCUTIF. DOMINIC VOISARD, REPRÉSENTANT D'AVOCATS SANS FRONTIÈRES CANADA AU GUATEMALA, L'A RENCONTRÉ.

## *Quelle est la réalité d'un défenseur des droits humains au Guatemala ?*

Elle est complexe, en particulier lorsqu'il s'agit des revendications qui touchent à la défense du droit à la terre. De nombreux défenseurs des droits humains sont aujourd'hui confrontés à un grave phénomène de « criminalisation » de leur travail : on les arrête et on les accuse d'actions criminelles. C'est une pratique qui instrumentalise le système judiciaire pour criminaliser la défense du droit à la terre.

Ce qui est très préoccupant pour nous qui accompagnons des défenseurs et défenseures des droits humains qui ont été criminalisé(e)s, en particulier dans des dossiers où l'enjeu est la protection du territoire, c'est que l'on veuille imposer un modèle économique sans consulter les populations affectées.



faits, grâce à l'équipe de représentants juridiques des victimes constituées en parties civiles, et grâce à la communauté internationale dont les coopérants volontaires, surtout ceux d'Avocats sans frontières Canada.

*Quelles sont les conditions pour favoriser une bonne collaboration ? La contribution des coopérants volontaires fait-elle réellement une différence dans le quotidien du CALDH ? Si oui, pourquoi et de quelle façon ?*

Je dirais qu'une condition importante est de se considérer comme des alliés, de respecter l'indépendance de chaque organisation et de pouvoir compter sur le professionnalisme. ASFC et le CALDH collaborent depuis maintenant près de 10 ans. Nous avons pu constater à quel point les coopérants font preuve de professionnalisme, de don de soi et de dévouement pour le pays. Nous nous appuyons sur un respect entre organisations, mais aussi sur ce rêve commun d'un monde plus juste.

*Depuis quelques années, des procès historiques se sont soldés par la condamnation de militaires et de hauts placés de l'État, chose qui était impensable il y a encore peu de temps. Sur le plan personnel, comment les avez-vous vécus ?*

Je crois qu'il est important de voir qu'avec l'engagement des victimes, des acteurs de la justice, des équipes juridiques et de la communauté internationale, il est possible de faire de la justice une réalité. Tout n'est pas si sombre dans ce pays.

*Quels impacts ces condamnations ont-elles eu ? Sentez-vous une plus grande confiance dans la justice depuis la tenue de ces grands procès ?*

Je crois que, malheureusement, l'État guatémaltèque maintient une politique négationniste concernant les faits. L'État n'a pas permis d'ouvrir des espaces de dialogue sur ce qui a eu lieu à l'époque afin d'en tirer des leçons pour continuer de construire, d'apprendre de l'Histoire et d'éviter de répéter ce qui s'est produit. Le procès dans l'affaire du génocide a, lui, généré un débat dans la société guatémaltèque. Les jeunes de la nouvelle génération ont pu poser des questions à leurs parents et à leurs grands-parents sur ce qui s'est réellement passé durant le conflit armé.

**Transportez-nous dans le temps et parlez-nous des principaux dossiers dans lesquels Avocats sans frontières Canada et vous avez collaboré.**

ASFC nous a énormément aidés dans plusieurs cas, dont celui du génocide des Mayas-Ixil, une des 23 ethnies mayas guatémaltèques particulièrement affectée par le conflit armé. Les victimes et les témoins reconnaissent également la contribution d'ASFC tout au long de ce dossier. La poursuite pour crimes de guerre contre les hauts responsables de ce génocide a été rendue possible grâce à la ténacité des victimes, qui ont continué d'exiger la justice 30 à 40 ans après les faits, grâce aux efforts des procureurs du Ministère public qui ont eu le courage d'enquêter sur les

**Quels sont les principaux défis actuels des dossiers dans lesquels le CALDH et ASFC collaborent ?**

Dans les cas de justice transitionnelle, c'est-à-dire les poursuites contre les personnes soupçonnées d'avoir participé à des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité, l'une des difficultés majeures est que nous faisons face à l'usage de pratiques abusives et dilatoires qui retardent l'avancée des dossiers. Souvent, les avocats de la défense ne cherchent pas à démontrer l'innocence de leur client, leur stratégie consiste plutôt à retarder les procès.

*Les Nations Unis ont créé la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala (CICIG) à la suite de demandes répétées d'organisations de la société civile comme CALDH qui luttent contre l'impunité et la corruption du système de justice. Le président du Guatemala a récemment déclaré le commissaire de la CICIG persona non grata. Comment réagissez-vous à ces récentes attaques ?*

Le rôle que joue la CICIG eu égard au renforcement de l'État de droit est très important. Les procès en matière de justice transitionnelle, ceux reliés aux crimes de guerre ou aux crimes contre l'humanité commis pendant le conflit armé au Guatemala, et les dossiers contemporains de lutte à la corruption et au crime organisé contribuent de part et d'autre au renforcement du système judiciaire pour vivre dans un pays meilleur. La CICIG, tout comme son commissaire Ivan Velasquez, sont confrontés à de nombreux défis et sont régulièrement la cible d'attaques. Je crois néanmoins qu'il est très important que la CICIG continue son travail dans notre pays.

Dans une certaine mesure, nous avons nous aussi été l'objet d'attaques. Le procès contre les hauts responsables du génocide des Maya-Ixil, dont l'ancien chef d'État Ríos Montt, a engendré une polarisation de certains secteurs de la société guatémaltèque. Cela dit, je pense qu'il est important de continuer. Le Guatemala vit un moment crucial : soit nous allons consolider les avancées obtenues jusque à maintenant, soit nous allons assister à un recul regrettable. Il est donc important que la société se serre les coudes.

- Entrevue : Dominic Voisard
- Rédaction : André Giroux

# FORMER LA RELÈVE

## au Canada et sur le terrain

**P**OUR APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DE LA RELÈVE GÉNÉRATIONNELLE, AVOCATS SANS FRONTIÈRES CANADA IDENTIFIE DANS LES FACULTÉS DE DROIT DES ÉTUDIANT(E)S INTÉRESSÉ(E)S PAR LE DROIT INTERNATIONAL DES DROITS HUMAINS. POUR STIMULER DES VOCATIONS, ASFC ORGANISE DES CONCOURS DE PLAIDOIRIE, DES CLINIQUES JURIDIQUES, DES CONFÉRENCES ET DES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION DANS LA PLUPART DES FACULTÉS DE DROIT DU QUÉBEC MAIS ÉGALEMENT DANS CHACUN DE SES PAYS D'INTERVENTION.



Concours de droit international pénal et de plaideoirie, Bucaramanga - Colombie, 2017

Les groupes universitaires d'ASFC contribuent par leurs recherches à soutenir les droits humains et ce faisant, acquièrent une formation. Plusieurs dizaines d'étudiant(e)s ont par exemple rédigé des mémoires déposés à la Commission interaméricaine des droits de l'homme, devant les instances de l'ONU ou devant les tribunaux nationaux des pays concernés.

Vient ensuite l'appui aux stages pour travailler pendant quelques semaines, voire un an sur le terrain, généralement le plus longtemps possible pour que les stagiaires puissent apprendre le travail.

*«Dans le cadre de nos projets sur le terrain, nous apportons aussi un soutien matériel et financier pour renforcer la capacité étudiant(e)s en droit du pays à devenir des avocat(e)s de droits humains, précise Emmanuelle Audet Boucher, coordonnatrice des*



**«LE STAGE ET LE MENTORAT ONT CONSTITUÉ UN GRAND PROCESSUS D'APPRENTISSAGE ET DE FORMATION DANS MA VIE, AFFIRME M<sup>E</sup> MELVA MENDOZA, UNE JEUNE AVOCATE GUATÉMALTEQUE DEPUIS MAI 2015. LA CONFiance D'ASFC A ÉTÉ INCONDITIONNELLE ET NÉCESSAIRE POUR ATTEINDRE CET OBJECTIF. VOUS POUVEZ MAINTENANT COMPTER SUR MOI COMME DÉFENSEURE DES DROITS HUMAINS, CE QUI EST POUR MOI UN RÊVE DEVENU RÉALITÉ. »**  
(TRADUCTION DE L'ESPAGNOL PAR ASFC)

La famille de Melva Mendoza à son assermentation comme avocate - Guatemala, 2015





programmes chez ASFC. Nous leur offrons ensuite un premier emploi dans nos projets. Nous exigeons de nos recrues une intelligence émotionnelle, de l'empathie et le goût de représenter les personnes en situation de vulnérabilité pour changer les choses. »

En recourant souvent aux mêmes moyens que ceux utilisés au Canada, ASFC prépare ainsi la relève générationnelle directement dans les pays où elle intervient. Par exemple, elle forme de futurs défenseur(se)s des droits humains issu(e)s de groupes ayant particulièrement souffert de discrimination et de différentes formes de violence au travers des âges, dont les autochtones d'Amérique latine. « Partout en Amérique latine, souligne M<sup>e</sup> Tremblay, avocat principal chez ASFC, les groupes autochtones ont souvent été les premières victimes d'atteintes aux droits humains. Grâce notamment aux avocat(e)s autochtones de la Colombie et du Guatemala, nous avons obtenu des décisions extraordinaires qui ont permis la reconnaissance des droits ancestraux de ces peuples sur les territoires qu'ils occupent. »



Dans tous ses programmes, ASFC privilégie en outre la formation continue des avocat(e)s et des acteur(trice)s de la société civile. Pas d'enseignement théorique ou de conférences magistrales, mais un renforcement mutuel sur le droit national, international et comparé, la méthodologie, les normes éthiques, etc.

« L'objectif consiste à réunir des avocat(e)s canadien(ne)s et d'ailleurs dans le monde engagé(e)s dans la lutte contre l'impunité pour échanger sur leur pratique dans leur pays respectif, mentionne M<sup>e</sup> Pascal Paradis, directeur général d'Avocats sans frontières Canada. Cela donne parfois la chair de poule d'assister aux discussions entre ces avocat(e)s impliqué(e)s dans la défense des droits humains dans leur pays parce que les expériences sont fascinantes. On y apprend énormément. » ● Collectif ASFC



*Pour ASFC, les groupes universitaires contribuent par leur recherche à soutenir les droits humains et ce faisant, acquièrent une formation.*

”



# COOPÉRATION VOLONTAIRE dans notre ADN

**C**HEZ AVOCATS SANS FRONTIÈRES CANADA, LA COOPÉRATION VOLONTAIRE FAIT PARTIE DE NOTRE ADN. VOUS AVEZ BIEN LU ! EN FAIT, L'ORGANISATION EST NÉE À TRAVERS LA COOPÉRATION VOLONTAIRE ET CELLE-CI EST AU CŒUR DE TOUS NOS PROJETS. CE N'EST PAS PEU DIRE : SANS ELLE IL N'Y A PAS D'ASF ! UNE DÉCISION CONSCIENTE A ÉTÉ PRISE IL Y A DÉJÀ PLUSIEURS ANNÉES DE GARDER L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE DES JURISTES ET AVOCAT(E)S AU CENTRE DE NOTRE INTERVENTION.

● Emmanuelle Audet-Boucher, coordonnatrice des programmes





Coopérante d'ASFC interrogeant un témoin devant la Cour interaméricaine des droits de l'homme - Costa Rica, 2017

## QU'EST-CE QUE LA COOPÉRATION VOLONTAIRE ?

Elle se matérialise quand il y a :

- > Un engagement de la part de juristes et d'avocat(e)s souhaitant partir à l'étranger pour partager leurs savoirs, expertises et expériences dans un esprit de solidarité, en plus d'acquérir en retour une expérience de travail et humaine unique.
- > Des partenaires locaux, des cabinets et organisations de la société civile, ouvrant leurs portes à ces volontaires en les intégrant à leur équipe et en leur donnant accès aux dossiers sur lesquels ils travaillent depuis parfois plusieurs décennies.
- > Une écoute attentive des besoins spécifiques exprimés par les partenaires locaux avec lesquels une saine relation de coopération fondée sur la collégialité et la subsidiarité est développée.
- > Des déploiements de volontaires qui s'effectuent par ASFC dans un cadre structuré avec une formation et une préparation adéquate pour les défis auxquels ils feront face sur les plans personnels et professionnels tout au long de leur mandat.



Équipe de coopérant(e)s volontaires déployé(e)s par ASFC à Bamako - Mali, 2016

## CONCRÈTEMENT, QUE FONT LES VOLONTAIRES ?

Voici quelques exemples :

- > Assister des avocat(e)s haïtien(ne)s dans la libération de femmes détenues abusivement depuis plusieurs années.
- > Participer à la rédaction d'un avant-projet de loi contre la violence basée sur le genre au Mali.
- > Préparer des victimes de graves violations des droits humains au Guatemala pour leur témoignage devant la Cour interaméricaine des droits de l'homme.
- > Former des personnes issues de communautés autochtones pour qu'elles puissent s'approprier et exercer leurs droits, principalement leur droit à la terre.
- > Participer à la mise en œuvre des accords de paix en Colombie.
- > Renforcer les connaissances des partenaires locaux en matière de droit international partout dans le monde.

## TYPES DE MISSION ET D'ENGAGEMENT

### MANDAT - MOYEN TERME

Durée six à huit mois avec une possibilité de renouvellement

Profil recherché juristes et avocat(e)s

\*\* certains de ces mandats peuvent être reconnus comme stage du Barreau par l'École du Barreau du Québec

### MANDAT - COURT TERME

Durée une à trois semaines

Profil recherché juristes et avocat(e)s expérimenté(e)s

### MENTORAT

Durée variable en fonction des besoins

Profil recherché expert(e)s ou ancien(ne)s volontaires

2011

60 missions  
dans 8 pays

35 missions  
dans 7 pays

2013

30 missions  
dans 7 pays

20 missions  
dans 6 pays

2015

32 missions  
dans 7 pays

39 missions  
dans 8 pays

2017

45 missions  
dans 9 pays

2012

2014

2016

La  
coopération  
volontaire  
par la justice  
en pleine  
croissance



# 15 ans

## DE COOPÉRATION VOLONTAIRE

### CANADA ▾

24 missions du Sud vers le Nord depuis 2003, 219 jours sur le terrain, 22 volontaires reçu(e)s

Échanges de meilleures pratiques avec les partenaires locaux, plaidoyer et séminaires internationaux

### ÉTATS-UNIS ▾

6 missions depuis 2003,  
24 jours sur le terrain

Séminaires internationaux, rencontres de partenaires et participation aux audiences de la Cour interaméricaine des droits de l'homme à Washington et aux Assemblées des États partis au Statut de Rome de la Cour pénale internationale

### CHILI ▾

1 mission en 2005, 11 jours sur le terrain  
Participation au Premier forum ibéro-américain sur l'accès à la justice

### COLOMBIE ▾

73 missions depuis 2003, 3 835 jours sur le terrain, 48 volontaires déployé(e)s  
Promotion du processus de paix, soutien à la justice transitionnelle, renforcement des capacités juridiques locales, sécurisation de la profession d'avocat et appui aux avocats locaux dans des dossiers de litige stratégique liés au conflit armé

*Envie d'en savoir plus ? Consultez le dossier Colombie p. 6*

### COSTA RICA ▾

2 missions depuis 2015, 341 jours sur le terrain, 1 volontaire déployé dans le cadre du projet PRODEF

*Envie d'en savoir plus sur le PRODEF ? Consultez le dossier p. 24*

### CUBA ▾

1 mission en 2010, 7 jours sur le terrain

Observation des audiences de la commission militaire contre Omar Kahdr à Guantanamo

### GUATEMALA ▾

71 missions depuis 2009, 6 096 jours de mission, 44 volontaires déployé(e)s

Appui aux avocats locaux dans des dossiers de litige stratégique de violations graves des droits humains, soutien à la lutte contre l'impunité, formation, renforcement des jeunes avocates autochtones et lutte contre les violences basées sur le genre

*Envie d'en savoir plus ? Consultez le dossier Guatemala p. 12*

### HAÏTI ▾

74 missions depuis 2005, 2 018 jours sur le terrain, 45 volontaires déployé(e)s

Formation en droits humains de la société civile, aide juridique à la suite du tremblement de terre de 2010, appui à la lutte contre l'impunité et à l'accès à la justice, notamment dans le dossier Duvalier, et aide juridique aux femmes, mineur(e)s et détenu(e)s

*Envie d'en savoir plus ? Consultez le dossier Haïti p. 26*

### HONDURAS ▾

7 missions depuis 2015, 976 jours sur le terrain, 5 volontaires déployé(e)s

Appui aux avocats locaux dans des dossiers de litige stratégique de violations graves des droits humains

### JAMAÏQUE ▾

3 missions en 2015,  
16 jours sur le terrain

Formation des défenseurs des droits humains en matière de litige stratégique

### MEXIQUE ▾

1 mission en 2009, 7 jours sur le terrain

Évaluation de l'accès à la justice pour les peuples autochtones du Sud du pays

### PÉROU ▾

9 missions depuis 2015, 1 050 jours sur le terrain, 7 volontaires déployé(e)s

Appui aux avocats locaux dans des dossiers de litige stratégique et participation à l'amélioration des services d'aide juridique et d'assistance judiciaire auprès des femmes et des filles

### VENEZUELA ▾

1 mission en 2006, 9 jours sur le terrain

Forum social mondial et conférence sur la situation des défenseurs des droits humains en Amérique latine



## BELGIQUE ▾

10 missions depuis 2003,  
88 jours sur le terrain  
Séminaires internationaux, rencontres de partenaires et échanges sur les meilleures pratiques avec ASF Belgique

## FRANCE ▾

4 missions depuis 2003,  
35 jours sur le terrain  
Séminaires internationaux, rencontres de partenaires et échanges sur les meilleures pratiques avec ASF France

## PAYS-BAS ▾

3 missions depuis 2012,  
29 jours sur le terrain  
Assemblées des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, rencontres de partenaires et plaidoyer

## BURUNDI ▾

1 mission en 2011, 9 jours sur le terrain  
Partage d'expérience en matière d'aide juridique et d'assistance judiciaire

## COTE D'IVOIRE ▾

2 missions en 2017,  
280 jours sur le terrain  
Appui à la mise en oeuvre de services juridiques de proximité adaptés aux enfants et aux femmes

## GHANA ▾

2 missions en 2017,  
26 jours sur le terrain  
Développement d'un projet sur la violence contre les femmes

## MALI ▾

64 missions depuis 2012, 3 560 jours sur le terrain, 27 volontaires déployé(e)s  
Prévention des violences basées sur le genre, services d'aide juridique et d'assistance judiciaire auprès des victimes, formation, appui aux avocats dans des dossiers de litige stratégique et justice transitionnelle pour la réconciliation et la paix

*Envie d'en savoir plus ? Consultez le dossier Mali p. 32*

## MAROC ▾

4 missions depuis 2015, 354 jours sur le terrain, 3 volontaires déployé(e)s dans le cadre du projet PRODEF  
*Envie d'en savoir plus sur le PRODEF ? Consultez le dossier p. 24*

## MOZAMBIQUE ▾

2 missions depuis 2016,  
15 jours sur le terrain  
Renforcement du suivi par la société civile des recommandations de l'Examen périodique universel de l'ONU

## ROYAUME-UNI ▾

1 mission en 2015, 9 jours sur le terrain  
Échanges sur les meilleures pratiques avec la société civile

## SUISSE ▾

1 mission en 2017, 6 jours sur le terrain  
Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et rencontres de partenaires

## AFGHANISTAN ▾

2 missions en 2003,  
22 jours sur le terrain  
Appui à la reconstruction de la profession juridique

## BANGLADESH ▾

1 mission en 2007, 3 jours sur le terrain  
Mission exploratoire sur les attaques à l'acide contre les femmes

## NIGERIA ▾

12 missions entre 2003 et 2005,  
100 jours sur le terrain,  
26 volontaires déployé(e)s  
Participation à la défense d'Amina Lawal, appui aux avocats travaillant sur des cas de traitement cruels et lutte contre la détention abusive

## UGANDA ▾

1 mission en 2010, 6 jours sur le terrain  
Conférence de révision du Statut de Rome de la Cour pénale internationale

## SIERRA LEONE ▾

1 mission en 2003, 5 jours sur le terrain, 3 volontaires déployé(e)s  
Mission exploratoire sur les enfants soldats et la violence contre les mineurs

## TUNISIE ▾

4 missions depuis 2015, 285 jours sur le terrain, 4 volontaires déployé(e)s dans le cadre du projet PRODEF  
*Envie d'en savoir plus sur le PRODEF ? Consultez le dossier p. 24*

# REGARDS CROISÉS sur la COOPÉRATION VOLONTAIRE

## LES COOPÉRANTES

*Je suis particulièrement fière de mon mandat de conseillère juridique volontaire, puisque j'ai été la première volontaire d'ASFC à participer directement aux audiences de la Cour interaméricaine des droits de l'homme afin de représenter des victimes dans des cas emblématiques de violations des droits humains.*

M<sup>e</sup> Caroline Dufour, conseillère juridique volontaire au Pérou (2016-2017)



*« Je me souviendrais toujours de ce matin-là, quand j'allais assister à l'acquittement d'une femme qui était en détention préventive à la prison pour femmes de Pétionville depuis plus de 13 mois, sans avoir été jugée. Un moment inoubliable et rempli d'émotion »*

Sarah-Maude Belleville-Chénard,  
conseillère juridique  
volontaire en Haïti  
(2015-2016)

*Dans le cadre de mon mandat, j'ai eu l'opportunité de contribuer à la rédaction d'un avant-projet de loi contre les violences basées sur le genre au Mali avec une de mes collègues. Cet avant-projet de loi a pour vocation de protéger les populations en situation de vulnérabilité de ces violences, en prévenant et en réprimant celles-ci, ainsi qu'en prenant en charge les victimes.*

Lylia Benabid,  
conseillère juridique  
volontaire au Mali  
(2016-2017)



*L'un des moments le plus marquant est sans conteste lors du prononcé de la décision dans « l'affaire de l'ambassade d'Espagne » au Guatemala. L'accusé avait alors été reconnu coupable pour le meurtre et la tentative de meurtre de 41 personnes et de crimes de guerre. Cette condamnation représentait l'un des moments les plus marquants d'un long processus judiciaire porté par les victimes et la reconnaissance des événements qui se sont produits en ce jour fatidique du 31 janvier 1980.*

M<sup>e</sup> Marie-Audrey Girard, conseillère juridique volontaire au Guatemala (2015),  
au Mali (2016) et en Colombie (2017)



M<sup>e</sup> **Marie-Pier Grenier** a été déployée par ASFC en Colombie en 2010 alors qu'elle est avocate chez McCarthy Tétrault. Elle est aujourd'hui directrice associée pour le territoire de l'Asie-Pacifique de l'entreprise britannique Control Risks à Singapour.

M<sup>e</sup> **Dominic Voisard**, déployé au Guatemala en 2012, en Haïti en 2014 et à nouveau au Guatemala en 2015, est aujourd'hui représentant d'ASFC dans ce pays.

M<sup>e</sup> **William St-Michel** a été conseiller juridique volontaire en Colombie et au Pérou (2009-2011). Ayant travaillé au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (2012-2014) et au sein d'une équipe de la défense à la Cour pénale internationale, il est aujourd'hui conseiller juridique associé à la Présidence de la Cour pénale internationale.

M<sup>e</sup> **Andrée Anne Perrault Girard**, déployée au Honduras en 2015 comme coopérante volontaire, M<sup>e</sup> **Elyse Desjardins**, déployée en Colombie en 2013 comme coopérante volontaire, et M<sup>e</sup> **Janine Lespérance**, déployée au Guatemala en 2011, sont aujourd'hui conseillères juridiques au siège d'ASFC à Québec.

## QUE SONT-ILS DEVENUS ?



# LES PARTENAIRES

*« La coopération volontaire est une relation gagnant-gagnant. L'impact de la présence de volontaires est durable dans l'avancement des objectifs de notre organisation, car nous bénéficions des connaissances juridiques et méthodologiques des coopérant(e)s, et eux acquièrent une expérience de travail enrichissante. »*

M<sup>e</sup> Edgar Perez, Bufete de derechos humanos (BDH) au Guatemala

*Nous n'aurions pas réussi à préparer l'audience sans son appui technique et juridique. Nous considérons aussi que son travail a été important dans la préparation des demandes initiales devant la CIDH de cas complexes par le nombre de victimes et de violations de droits humains. Le travail demandait une capacité technique d'organisation et de présentation, ce que possédait la coopérante. L'appui de la coopérante dans la préparation des audiences devant la Cour interaméricaine est inestimable.*

Bertha Oliva, Comité de familiares de detenidos y desaparecidos en Honduras (COFADEH) au Honduras

*L'appui de la volontaire a été capital dans l'obtention de décisions de la Cour interaméricaine des droits de l'Homme, dont l'importance dépasse notre organisation et s'étend à l'ensemble du mouvement des droits humains dans la région et à la société en général.*

Gloria Cano, Asociación pro derechos humanos (APRODEH) au Pérou

*La coopérante a reçu une bonne formation universitaire. Cela a fait en sorte qu'elle a pu nous appuyer dans la rédaction de mémoires et d'arguments juridiques. Son argumentaire juridique incluait des arguments de droit international notamment en s'appuyant sur la jurisprudence de la Cour interaméricaine des droits de l'homme. La systématisation qu'elle a réalisée dans ce dossier constitue un apport indéniable.*

Juan Francisco Soto, Centro para la acción legal en derechos humanos (CALDH) au Guatemala

*« Avant de recevoir une coopérante volontaire d'ASFC, je ne croyais pas en ce genre de programmes, trop souvent décevants. Maintenant, je sais à quel point il est utile de compter sur l'appui d'une volontaire d'ASFC dans des dossiers de violations des droits des femmes. »*

Adriana Benjumea,  
Corporación Humanas  
en Colombie

**M<sup>e</sup> Stelsie Angers**, déployée en Colombie en 2015 comme coopérante volontaire, est aujourd'hui représentante d'ASFC dans le pays.

**M<sup>e</sup> Sophie Beaudoin** a été stagiaire en 2012 au Guatemala. Elle a été embauchée par le *Procurador de los derechos humanos* dans ce même pays. Elle est par la suite devenue consultante à la *Open Society Foundation*.

**M<sup>e</sup> Julie Dubé-Gagnon** a été conseillère juridique volontaire au Guatemala en 2010 et été chef de mission d'ASFC au Guatemala. Ayant travaillé au Liban et en République centrafricaine, elle est conseillère en genre et enquêteuse sur les violences basées sur le genre pour les Nations Unies.

**Elyse Voyer** a été coopérante pendant 1 an chez ASFC en Haïti et est aujourd'hui responsable des programmes d'Equitas en Haïti.

**M<sup>e</sup> Maya Ingrid Fernández Ratté** a été conseillère juridique volontaire au Guatemala en 2012-2013. Elle est la première canadienne à avoir été embauchée par la *Comisión contra la Impunidad* au Guatemala.

**M<sup>e</sup> Clémentine Sallée** a été conseillère juridique volontaire au Guatemala en 2011-2012. Avocate chez Blake, Cassels & Graydon LL.P, elle est aujourd'hui associée.

# PRODEF



Stand du PRODEF lors du Forum social mondial à Montréal - Québec, 2016

## Un projet de coopération volontaire **CIBLÉ**

**F**ORTE DE SON EXPÉRIENCE, AVOCATS SANS FRONTIÈRES CANADA S'EST TAILLÉE UNE PLACE PARMI LES ORGANISATIONS QUI METTENT EN ŒUVRE LE PROGRAMME DE COOPÉRATION VOLONTAIRE, L'UN DES PLUS IMPORTANTS PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL DU GOUVERNEMENT DU CANADA.

Le projet *Protection des droits des enfants, femmes et autres collectivités vulnérables* (PRODEF) mis en œuvre en consortium avec le Bureau international des droits des enfants et en collaboration avec le Barreau du Québec, permet de déployer, entre mai 2015 et décembre 2019, plus d'une centaine de volontaires au bénéfice d'une vingtaine d'organisations partenaires dans au moins neuf pays.



Ce projet mise sur l'expertise canadienne et se concentre sur l'amélioration de la protection des droits des femmes, des enfants et des collectivités en situation de vulnérabilité, pauvres et marginalisées, ainsi que sur le renforcement de la démocratie et de la primauté du droit par l'accès à la justice.

Le PRODEF répond à d'importants défis en matière de développement en déployant des coopérant(e)s volontaires canadien(ne)s au sein d'organisations partenaires qui œuvrent en matière de droits humains afin de mettre à profit leur savoir-faire et répondre aux besoins des partenaires et des bénéficiaires par des activités de renforcement des capacités. En retour, il permet à des Canadien(ne)s d'acquérir une expérience unique en développement international, d'en faire profiter leur milieu et de contribuer par la suite à la sensibilisation et la mobilisation du public canadien.

Jusqu'à maintenant, **46 volontaires** ont réalisé **51 missions** dans **9 pays** au sein de **18 organisations partenaires**, comprenant surtout des organisations de la société civile mais également des entités étatiques. ● Geneviève Comeau, chargée de projet, et Marie-Hélène Janvier, agente de programme



## LE PRODEF C'EST...

*Une victime de violence sexuelle en Colombie a accepté de témoigner, malgré sa crainte, car une représentante d'ASFC était présente dans la salle d'audience. Grâce à son témoignage, le dossier est allé en appel et la peine a été augmentée.*

*L'appui d'une conseillère juridique volontaire pour la rédaction d'un mémoire présenté à la Cour interaméricaine des droits de l'homme sur un cas de disparition forcée au Pérou a mené à une audience après plus de 20 ans d'attente. Une autre coopérante volontaire a alors été appelée par l'organisation partenaire à représenter la famille de la victime en audience devant cette Cour.*

*Deux dossiers emblématiques de disparitions forcées au Guatemala, sont judiciarisés grâce à l'appui concret des volontaires auprès des organisations partenaires.*

*Une coopérante volontaire a réussi à redonner vie à l'Observatoire des décisions judiciaires en Colombie, une base de données aujourd'hui utilisée par plusieurs organisations de la société civile qui se consacrent à la défense des droits des femmes.*

*Une coopérante volontaire a contribué à l'acquittement de défenseurs de droits humains accusés sans fondement au Guatemala grâce à son appui juridique au sein d'un cabinet d'avocats de droits humains.*

*Une volontaire a contribué à la lutte contre l'impunité au Honduras dans le cas de l'assassinat d'un homme politique en étant représentante juridique aux cotés de l'organisation partenaire d'ASFC à la Cour interaméricaine des droits de l'Homme.*

Pour en savoir plus :  
[www.cooperationvolontaireasfcibcr.com](http://www.cooperationvolontaireasfcibcr.com)

# HAÏTI

## QUAND LA TERRE TREMBLE, LES AVOCAT(E)S S'AMÈNENT



« L'AIDE JURIDIQUE EST RAREMENT ACCORDÉE DANS L'OPTIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE RELATION D'AIDE ENTRE UN AVOCAT, UN TRAVAILLEUR SOCIAL, UN PSYCHOLOGUE ET UN BÉNÉFICIAIRE. CE FUT LE CAS EN HAÏTI. »

- M<sup>e</sup> PASCAL PARADIS,  
DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ASFC



**E**N 30 SECONDES, LE 12 JANVIER 2010, EN HAÏTI, 300 000 PERSONNES SONT MORTES, DES DIZAINES DE MILLIERS D'AUTRES ONT ÉTÉ BLESSÉES ET UN À DEUX MILLIONS DE PERSONNES ONT PERDU LEUR ABRI. LES INSTITUTIONS DE LA JUSTICE, DONT LE PALAIS DE JUSTICE DE PORT-AU-PRINCE ET L'IMMEUBLE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, ONT ÉTÉ DÉTRUITES. LES ARCHIVES ONT ÉTÉ PERDUES OU GRAVEMENT ENDOMMAGÉES. CERTAINS ACTEURS PARMI LES PLUS IMPORTANTS DE LA JUSTICE ONT PÉRI.

Avocats sans frontières Canada est active en Haïti depuis 2005. Après le séisme, l'organisation entre rapidement en contact avec le Barreau de Port-au-Prince pour évaluer les besoins juridiques. ASFC discute aussi avec l'ancienne juge de la Cour d'appel du Québec, Louise Otis, qui avait travaillé sur un modèle juridique d'urgence applicable lors de cataclysmes naturels.

«*S'est alors mis en branle un projet de justice de première ligne visant à former une équipe de juristes haïtiens, à les encadrer et à leur donner les moyens de fournir des services de conseils et de représentation juridiques aux victimes du séisme*», souligne M<sup>e</sup> Philippe Tremblay, avocat principal chez ASFC.

Séance d'information juridique dans le camp de déplacés Toto - Haïti, 2010

Il fallait d'abord bien définir les problèmes. ASFC a travaillé conjointement avec une organisation haïtienne, qui est allée dans les camps de déplacés pour s'enquérir des besoins. «*La propriété foncière, les conflits de voisinage, mais surtout de graves problèmes de violence sexuelle ont été relevés*, mentionne M<sup>e</sup> Tremblay. Ce dernier aspect est même devenu le centre du projet.»

Vint la création d'équipes d'intervention pour aborder les victimes. Elles étaient composées d'avocat(e)s, de travailleur(se)s sociaux et de psychologues haïtien(ne)s pour apporter la réponse la plus adéquate aux victimes et former les avocat(e)s sur les façons d'intervenir auprès d'elles. ASFC a construit un petit centre devant le principal camp de déplacés



«Cabane» pour les consultations juridiques dans le camp de déplacés Toto - Haïti, 2010

à Port-au-Prince, au Champ-de-Mars. «*Les gens pouvaient traverser la rue et rencontrer nos avocats*», illustre María Guadalupe López Hernández, directrice des opérations chez ASFC.

Le projet, démarré grâce à l'appui du Barreau du Québec et financé par le gouvernement canadien, a duré trois ans. «*Il a permis la création d'un modèle de représentation peu utilisé jusque-là*, explique M<sup>e</sup> Pascal Paradis, directeur général d'ASFC. *L'aide juridique est souvent conçue comme l'assignation d'un(e) avocat(e) à un(e) accusé(e) aux fins d'une comparution ou audience. On l'accorde rarement aux victimes. Pourtant en Haïti, dans un dossier criminel, les victimes peuvent se constituer parties civiles et défendre leurs intérêts. Encore faut-il avoir les capacités de le faire. De plus, l'aide juridique est rarement accordée dans l'optique de l'établissement d'une relation d'aide entre un(e) avocat(e), un(e) travailleur(se) social(e), un(e) psychologue et un(e) bénéficiaire. Ce fut le cas en Haïti.*» ● Collectif ASFC



A black and white close-up photograph of Danièle Magloire. She has dark skin, curly hair, and is wearing large, colorful beaded earrings. She is smiling broadly, showing her teeth. The background is blurred.

**TOUS POUR UN  
CONTRE L'IMPUNITÉ**

# Danièle Magloire

**Q**UAND SURVIENT LA CHUTE DE LA DICTATURE D'HAÏTI, LE 7 FÉVRIER 1986, DANIÈLE MAGLOIRE VIT À L'ÉTRANGER OÙ ELLE POURSUIT SES ÉTUDES. IL NE FAUDRA QUE DIX JOURS POUR PLIER BAGAGE ET RENTRER AU PAYS POUR DÉFENDRE LES DROITS DE SON PEUPLE. COORDONNATRICE DU *COLLECTIF CONTRE L'IMPUNITÉ* DEPUIS 2011, DANIÈLE MAGLOIRE EST L'UNE DES FIGURES DE PROUVE DU COMBAT QUOTIDIEN CONTRE L'IMPUNITÉ.

Très jeune, Danièle Magloire prend conscience de l'empreinte de la dictature sur les siens. « *On apprenait aux enfants à faire attention à ne pas tout dire pour protéger leur vie et celle des autres* ». Malgré cela, à la fin des années 50, de nombreuses femmes s'activent, souvent clandestinement. « *La plupart de nos mères militaient dans les mouvements sociaux pour la*

*conquête des droits civils et politiques des femmes. Elles ont fait passer ces valeurs dans l'éducation de leurs enfants. Très tôt, on m'a inculqué que les filles devaient avoir les mêmes droits que les garçons* ».

Dans un pays où les inégalités économiques et de genre sont monnaie courante, Danièle Magloire commence

à militer dès l'adolescence. « *Quand tu vis sous une dictature, tu comprends vite qu'elle a un pouvoir répressif qui a droit de vie et de mort sur les citoyens* ». Renverser la dictature devient le but ultime. « *Reconstruire notre pays devait absolument passer par la démocratie* ».

## ESPOIR ET RECONSTRUCTION

Le 7 février 1986 demeure une date mémorable pour Danièle Magloire et ses compatriotes.

« *Avec la chute de la dictature, nous est venue la liberté de parole. Nous allions nous en servir pour faire changer les choses* ». Rentrée en Haïti en catastrophe, Danièle Magloire tient à apporter sa contribution. Avec les femmes de son pays, elle organise, le 3 avril 1986, une importante manifestation à Port-au-Prince et dans toutes les grandes villes de province.



« Nous voulions faire passer le message que la reconstruction d’Haïti ne pouvait se faire sans les femmes, au détriment des femmes ». Trente et un ans plus tard, beaucoup de choses restent à faire. Dont celle de rendre justice aux victimes de l’ex-dictateur Duvalier.

## NAISSANCE DU COLLECTIF CONTRE L’IMPUNITÉ

Les combats collectifs, Danièle Magloire connaît. En 1996 – année du coup d’État – de nombreuses femmes revendiquent avec elle devant le parlement et gagnent une importante bataille. « Depuis, toute violence faite aux femmes par un individu est considérée comme une violence d’État ».

En janvier 2011, le *Collectif contre l’impunité* voit le jour, quelques jours seulement après le retour en Haïti de

Jean-Claude Duvalier après un exil de 25 ans. Initié par quatre organisations de défense des droits de la personne - Kay Fanm, dont Danièle Magloire est l’une des dirigeantes, le Mouvement des femmes haïtiennes pour l’éducation et le développement (MOUFHED), le Réseau national de défense des droits humains (RNDDH) et le Centre œcuménique des droits de l’homme (CEDH) - le Collectif s’est donné pour mission de défendre les victimes du régime. « L’exercice est douloureux mais nécessaire ».

Au tribunal, faire face à Jean-Claude Duvalier n’aura pas été une sinécure. « C’était émotif. Il fallait nous rappeler que nous n’étions pas dans une logique de vengeance mais bien celle de la justice ». En 2014, en plein procès, la mort de l’ex-dictateur survient telle une autre arrogance. Malgré tout, le Collectif contre l’impunité poursuit sa bataille. « Il faut régler le passé pour avancer. Il faut prendre position afin

que cette idéologie anti-être humain ne soit plus jamais tolérée. Quand on voit ce qui se passe dans le monde, on se dit que beaucoup reste à faire. On parle de Duvalierisme mais c’est l’anti-démocratie qu’il faut cibler, peu importe le nom qu’on lui donne ».

## ASFC, ALLIÉE INDÉFECTIBLE

Depuis 2011, Avocats sans Frontières Canada apporte son soutien au Collectif contre l’impunité. « J’ai été particulièrement séduite par la manière dont ASFC voyait notre collaboration, empreinte de respect mutuel ». Tout au long du processus, ASFC a contribué à la préparation des dossiers et fait les recherches d’éléments de preuve. « Nous avons grandement profité de leur excellente maîtrise des conventions internationales et de leur savoir-faire ».

ASFC et le Collectif souhaitent maintenant développer une approche de proximité avec la population d’Haïti. En ce sens, le nouveau programme AJULIH (Accès à la justice et lutte contre l’impunité) – échelonné sur cinq ans – veillera à accroître sensiblement la participation citoyenne à la consolidation de l’État de droit par des actions de plaidoyer plus efficaces, par le renforcement des organisations de la société civile et par une sensibilisation accrue du grand public, notamment de la jeunesse.

« À travers tout ça, s’il y a une chose à préserver, c’est notre humanité. On mène le combat mais pas avec les mêmes armes qu’eux. Porter plainte ne suffit pas. Il faut réfléchir sur soi-même et comment on s’inscrit dans le monde, dans notre société. On parle de ce qui nous est arrivé mais la manière doit être respectueuse des personnes qui ne sont plus là ». Voilà le devoir de mémoire auquel s’engage sans répit Danièle Magloire. ● Diane Laberge

**« ON PARLE DE DUVALIÉRISME MAIS C’EST L’ANTI-DÉMOCRATIE QU’IL FAUT CIBLER, PEU IMPORTE LE NOM QU’ON LUI DONNE ».**





Audiences à la Cour suprême du Canada dans l'affaire Omar Khadr contre Canada - Canada, 2009

# Omar Khadr

## FAIRE RECONNAITRE LES DROITS D'UN CANADIEN DÉTENU ET TORTURÉ À GUANTANAMO

«À la demande de nos membres, affirme M<sup>e</sup> Pascal Paradis, directeur général d'Avocats sans frontières Canada, le cas Omar Khadr est devenu l'un des premiers dossiers dans lesquels nous nous sommes engagés sans que ce soit dans le cadre d'un projet de coopération internationale.»

Habituellement, l'organisation intervient sous la forme de coopération internationale entre les juristes d'ici et ceux d'ailleurs pour aider les personnes en situation de vulnérabilité à accéder à la justice grâce à une meilleure représentation juridique dans leur pays.

«Le cas Khadr différait en ce qu'il s'agissait d'un Canadien, signale M<sup>e</sup> Paradis. À la réflexion nous nous sommes dit qu'il s'agissait d'un cas emblématique dont les répercussions dépassaient largement les frontières du Canada. Nous considérons que nous devions exiger que le Canada respecte ses obligations internationales, sans quoi cela nous placerait en porte-à-faux avec nos partenaires. Si nous nous abstentions d'agir, cela signifierait que l'on peut collaborer avec des avocats dans une multitude de pays du monde, des avocats qui remettent leur gouvernement en question parfois au péril de leur vie, mais que nous, nous ne pourrions pas le faire ici.»



**Omar Khadr pourrait ne pas être le seul à en payer le prix, prédisait ASFC en 2008**

99

### LE LONG VOYAGE D'OMAR KHADR

Omar Khadr est un citoyen canadien né à Toronto en 1986. Le 27 juillet 2002, il est capturé par les forces armées américaines au cours d'un combat en Afghanistan. Il avait alors 15 ans. Il est transféré en 2002 à la base navale de Guantanamo Bay, à Cuba, où il est victime de torture. Mineur, il deviendra le dernier Occidental à y être emprisonné.

En 2010, il plaide coupable à cinq chefs d'accusation devant une commission militaire, une instance fonctionnant en marge du droit international et du droit américain et qui violait les règles les plus fondamentales du procès équitable; il est condamné à huit ans de prison additionnels. Rentré au Canada en 2012 pour purger le reste de sa peine, il est libéré en mai 2015 pendant que ses avocats contestaient ses aveux de culpabilité qui, selon le principal intéressé, ont été faits sous la contrainte. Le 7 juillet 2017, le gouvernement canadien lui présente des excuses officielles et signe une entente pour régler une poursuite de vingt millions de dollars. L'entente, confidentielle, est évaluée à dix millions de dollars.

Sans être avocate d'Omar Khadr, ASFC décide donc d'intervenir pour défendre l'État de droit : le droit à un avocat, la présomption d'innocence, les conditions de détention, la protection contre la torture, etc.

Dans son argumentaire juridique rédigé en 2008 avec l'appui du Barreau du Québec et le Groupe d'étude en droits et libertés de l'Université Laval, ASFC soulignait ainsi que si le Canada ne respectait pas les valeurs à la base de l'État de droit, «Omar Khadr pourrait ne pas être le seul à en payer le prix». ASFC se basait alors sur le précédent établi par Maher Arar qui a obtenu dix millions de dollars à la suite de torture en Syrie en conséquence de renseignements erronés transmis par la GRC.

ASFC a aussi mené une coalition d'organisations de la communauté juridique dans une campagne appuyée par l'agence Cossette. ● André Giroux

محامون بلا حدود

LAWYERS WITHOUT BORDERS  
AVOCATS SANS FRONTIERES  
ABOGADOS SIN FRONTERAS  
Canada

Argumentaire transmis aux autorités saoudiennes dans l'affaire Badawi  
- Canada, 2015

منزلة محامون بلا حدود  
 حول قضية رائف بدوي  
 المحتجزه المحكمة العليا بالملحق  
 العربية السعودية

15/08/2015

# LIBÉREZ RAÏF BADAWI !

Comme dans le cas d'Omar Khadr, ce sont les membres d'Avocats sans frontières Canada qui ont interpellé la direction de l'organisation pour qu'elle intervienne dans le cas de Raïf Badawi. « Voilà un combattant moderne pour la liberté d'expression, les droits humains, la tolérance et la diversité, toutes des valeurs véhiculées par Avocats sans frontières Canada, convient M<sup>e</sup> Pascal Paradis, directeur général de l'organisation. Nous avons donc accepté d'intervenir. »

« En coordination avec Amnistie internationale qui mène une grande campagne internationale en faveur de M. Badawi, nous avons convenu qu'ASFC prépare un argumentaire juridique étayé, explique M<sup>e</sup> Paradis. Le Barreau du Québec a accepté de s'impliquer dans ce dossier. Il a mobilisé ses équipes de recherche et de communication. Le cabinet d'avocats Lavery a également apporté son soutien. Nous avons pu compter sur toute une équipe d'expert(e)s en droit saoudien et de juristes maîtrisant l'arabe. »

L'équipe mise en place dans le cadre de cette collaboration s'est intéressée aux normes applicables issues du droit islamique, du droit saoudien et du droit international. « Nous avons pu démontrer que les règles de procédure et de preuve locales n'ont pas été suivies, non plus que le droit substantiel, souligne M<sup>e</sup> Paradis. L'Arabie saoudite n'a pas respecté les règles du droit international qui s'appliquent sur son territoire, bien qu'elles ne soient pas nombreuses en raison du fait que ce pays n'ait adhéré à ce jour qu'à un nombre limité de traités. Selon la plupart des agences internationales, l'Arabie saoudite est l'un des pires pays pour le respect des droits des femmes et l'intégration du droit international. »

**Comme dans le cas d'Omar Khadr, ce sont les membres d'Avocats sans frontières Canada qui ont interpellé la direction de l'organisation pour qu'elle intervienne dans le cas de Raïf Badawi.**

Condamné à dix ans de prison et à 1 000 coups de fouet pour avoir mis en ligne une page Facebook où étaient exprimées des critiques concernant le régime en place et posait des questions sur la religion musulmane, Raïf Badawi est encore incarcéré en Arabie saoudite. Sa femme, Ensaf Haidar, et ses enfants vivent à Sherbrooke, au Québec.

« Nous sommes fiers de cet argumentaire parce qu'il fournit une assise juridique au combat mené au départ sur la base des principes d'humanité et de respect des droits de la personne, mentionne M<sup>e</sup> Paradis. Nous l'avons soumis à l'ambassadeur de l'Arabie saoudite au Canada, au ministère de la Justice de ce pays, aux autorités judiciaires saoudiennes compétentes, aux rapporteurs spéciaux du Conseil des droits de l'homme de l'ONU et aux gouvernements canadien et québécois. Nous avons eu l'opportunité d'en parler au ministre des affaires étrangères du Canada. Nous n'avons pas reçu de réponse du gouvernement saoudien et nous n'en attendions pas. Par contre, certains rapporteurs de l'ONU ont intégré notre rapport au leur. Nous avons également contribué à mobiliser l'opinion publique canadienne grâce à cet argumentaire. » ASFC a bien l'intention de s'impliquer dans ce dossier jusqu'à la libération de Raïf Badawi. ● André Giroux



Il s'agit  
d'amener les gens à  
se parler plutôt qu'à  
s'entretuer et à mettre  
de la lumière sur les faits  
afin qu'ils ne se reproduisent pas.

M<sup>e</sup> Gaël Pétillon,  
avocate chez ASFC



## ACCOMPAGNER LES VICTIMES DU CONFLIT AU

# MAUT





# A VOCATS SANS FRONTIÈRES CANADA A COMMENCÉ À TRAVAILLER AU MALI EN 2012, DANS LE CONTEXTE D'UNE GRANDE RÉFORME DU SYSTÈME DE JUSTICE APPUYÉE PAR LE GOUVERNEMENT CANADIEN. CETTE RÉFORME DONNAIT L'OCCASION D'ÉCHANGER SUR LES MEILLEURES PRATIQUES DANS CE DOMAINE.

Au moment où ASFC a commencé à établir les bases de son intervention, une nouvelle phase du conflit interne a éclaté au Mali, cette fois-ci avec les groupes affiliés à Al-Qaïda au Maghreb islamique et au terrorisme international ou à des groupes armés illégaux dits «de libération nationale». Ces groupes armés illégaux ont occupé pendant près d'un an les deux tiers Nord du pays, confluent des trafics d'armes et de drogues, de la traite des femmes. L'État y a perdu tout contrôle.

*«ASFC a réalisé sa première mission au Mali pendant le conflit, dans un contexte où la sécurité était un enjeu omniprésent, où les intervenant(e)s devaient respecter des règles très strictes. Les hôtels et les restaurants étaient fermés, les organismes internationaux, absents. Et lorsque le conflit a pris fin, l'enjeu de justice est devenu encore plus grand, notamment en matière de droit des femmes»,* souligne M<sup>e</sup> Gaël Pétillon, avocate experte en justice transitionnelle chez ASFC. *«Favoriser l'accès à la justice et la lutte à l'impunité pour les agresseurs des femmes, des mineures et des autres personnes en situation de vulnérabilité est ainsi devenu l'objectif principal du projet qu'ASFC a mis en œuvre à partir de 2015 en consortium avec le Centre d'étude et de coopération internationale (CECI) et l'École nationale*

*d'administration publique (ENAP)*» explique M<sup>e</sup> Pascal Paradis, directeur général d'ASFC. De façon pratique, ASFC et ses partenaires contribuent à la mise en place de services d'aide juridique et d'assistance judiciaire pour les victimes du conflit, encouragent des regroupements d'avocats et la formation des futurs défenseurs des droits humains, travaillent à la prévention des violences basées sur le genre, favorisent le dialogue social et soutiennent la lutte contre la corruption. *«Nous participons activement à la documentation des plaintes des victimes dans le Nord du pays et appuyons les avocats qui les représentent afin que des cas emblématiques de violence contre ces femmes soient amenés devant les tribunaux»* précise M<sup>e</sup> Elyse Desjardins, avocate chez ASFC.

*«La paix et la réconciliation par la justice transitionnelle fait également partie des objectifs du projet. Favoriser le dialogue et la réconciliation dans le pays passe ainsi tant par l'appui aux organisations de la société civile représentant les victimes que par l'écoute des victimes. Il s'agit d'amener les gens à se parler plutôt qu'à s'entretuer et à mettre de la lumière sur les faits afin qu'ils ne se reproduisent pas»* indique M<sup>e</sup> Pétillon.

Le travail d'ASFC a déjà porté ses fruits. Dès 2013, ASFC a remis en question la première Commission de réconciliation malienne, en raison notamment de son manque de conformité au droit international. Le gouvernement a entendu cet appel et, en 2014, une nouvelle commission plus respectueuse des règles internationales en la matière a vu le jour. La Commission Vérité Justice et Réconciliation est aujourd'hui partenaire d'ASFC dans le cadre d'un projet de renforcement de ses capacités. ● Collectif ASFC



Bénéficiaires des activités menées dans le cadre du projet JUPREC dans le Nord du pays - Mali, 2016



# Fatimata Touré

## FEMME COURAGE

**E**N TROIS DÉCENNIES, FATIMATA TOURÉ A VU SON PAISIBLE PAYS SE TRANSFORMER EN MONSTRE. CHAQUE JOUR, LES PIRES CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ - ET PARTICULIÈREMENT CEUX CONTRE LES FEMMES - Y SONT COMMIS SOUS LE REGARD IMPUISSANT DE SES COMPATRIOTES. POUR QUE JUSTICE SOIT FAITE, FATIMATA TOURÉ EST PRÊTE À TOUT.

À Gao, dans le nord-est du Mali, Fatimata Touré dirige le Groupe de recherche, d'étude, de formation femme-action (GREFFA), une ONG nationale engagée en faveur des droits des femmes qu'elle a créée il y a 23 ans, moment où les femmes de son pays avaient grandement besoin d'amour. Depuis, elle s'occupe d'elles sans relâche.



## L'AVANT, L'APRÈS 1990

Pour elle, il y a l'avant-rébellion. Et l'après. « Avant, mon pays était paisible. Nous n'avions pas de problèmes de nourriture, pas de problèmes d'éducation et de sécurité ». À la suite de la rébellion de 1990, où son pays est occupé par les djihadistes durant 18 mois, la situation n'est plus la même. « Depuis, il n'y a pas un jour sans que nous assistions en direct aux pires violences envers les femmes », affirme Fatimata. La situation dépasse aujourd'hui l'entendement. « Viols, enlèvements, séquestrations et atrocités envers les femmes sont désormais monnaie courante ».

## TOLÉRANCE ZÉRO

Chaque jour, Fatimata Touré se bat pour que justice soit faite et ce, malgré les menaces qui pèsent sur elle. Heureusement, son travail dérange, bouscule et fait avancer les choses. Sa lutte quotidienne est un long chemin de croix parsemé d'embûches. « La situation aujourd'hui est telle que l'information, la sensibilisation et l'éducation ne suffisent plus. Il faut qu'on ait des lois sérieuses qui puissent mener à la répression ». Pour elle, il est temps que les autorités prennent leurs responsabilités. Beaucoup a été fait, beaucoup reste à faire.

« Notre plus grande motivation, c'est de vouloir épargner les femmes du dénuement, de l'injustice sociale et économique. C'est de voir émerger des femmes capables de défendre leur cause », avance Fatimata pour qui, curieusement, les événements de 1990 n'ont pas eu que des effets négatifs. « La démocratie a pu faire son entrée dans le paysage malien. Le malheur, c'est que ses bénéfices sont encore aujourd'hui inégalement répartis entre les genres ». Dans les faits, une bonne partie de la population – des hommes en général – en profitent largement tandis que les femmes continuent à être discriminées. « Si on veut un développement égalitaire et durable, il faut que les femmes autant que les hommes puissent enfin avoir accès aux prises de décisions ».

 J'ai pris conscience de mon pouvoir de mobilisation. Et je vais m'en servir pour ne jamais abandonner les femmes du Mali à elles-mêmes.



## JUSTICE, PRÉVENTION ET RÉCONCILIATION

En 2012, un coup d'état vient détériorer davantage la situation. Avocats sans frontières Canada (ASFC) choisit ce moment pour venir implanter au Mali son projet *Justice, prévention et réconciliation au Mali* (JUPREC). Financé par Affaires mondiales Canada, le programme vise notamment à offrir un accompagnement juridique aux femmes maliennes victimes de violences.

En 2012, et grâce au projet JUPREC, GREFFA est la toute première organisation du Mali à documenter les exactions, les enlèvements, les séquestrations et les viols dans la région de Gao. Avec autant de chiffres à l'appui, impossible de demeurer impassible. « C'est ainsi que nous avons enfin réussi à éveiller la conscience des partenaires ». Depuis, GREFFA est en mesure d'assurer une prise en charge des victimes tant d'un point de vue psychosocial que médical. « Nous voyons à la prévention, à la réinsertion socio-économique et nous assurons maintenant l'accompagnement juridique ». L'accompagnement juridique, parlons-en ! « Ça a toujours été le maillon faible de notre approche holistique. Avec JUPREC, nous avons réussi à établir une convention de représentation, de soutien, de conseil avec un cabinet d'avocats capable d'accompagner les victimes et ce, malgré l'importante corruption et la mauvaise gouvernance qui gangrènent souvent nos services judiciaires ». À ce jour, plus d'une centaine de dossiers sont avancés devant les tribunaux.

## DIALOGUE ET COHABITATION PACIFIQUE

Pour Fatimata Touré, la solution passe par le dialogue entre les différentes communautés et parties prenantes, les ONG sur le terrain, les instances gouvernementales, judiciaires, politiques et religieuses. « Avec JUPREC, nous avons identifié des facilitateurs communautaires avec lesquels nous menons de front des forums et organisons des caravanes de villages en villages. Nos conférenciers sont des hommes identifiés comme modèles et leaders d'opinion afin de contribuer au changement des mentalités face aux femmes ».

Il ne faudrait surtout pas oublier les jeunes par qui le changement est en train d'arriver. « Nos forums abordent le « vivre ensemble » et encouragent la gestion non violente des conflits entre les communautés ». Car pour Fatimata, la rébellion du nord du Mali est sérieusement exacerbée par les conflits intra et inter communautaires. « Si on réussit à les résorber, on aura éliminé 90% des problèmes actuels », conclut la directrice de GREFFA, veuve et mère de quatre enfants, à qui on a accordé en 2014 le Prix international de la femme de courage décerné par le département d'État américain. « Je suis très flattée de la reconnaissance des miens. Comme j'ai été très touchée que Michelle Obama vienne jusqu'ici me serrer la main ». Ce que Fatimata Touré a appris de tout ça ? « J'ai pris conscience de mon pouvoir de mobilisation. Et je vais m'en servir pour ne jamais abandonner les femmes du Mali à elles-mêmes ». ● Diane Laberge

# Une histoire au FUTUR

**A**U MOMENT DE SON QUINZIÈME ANNIVERSAIRE, EN 2017, AVOCATS SANS FRONTIÈRES CANADA EST SUR UNE LANCÉE. « NOUS EN REMERCIONS NOS PARTENAIRES DONATEURS, LES COOPÉRANT(E)S VOLONTAIRES ET LES AUTRES INTERVENANT(E)S SUR LE TERRAIN », MENTIONNE M<sup>E</sup> PASCAL PARADIS, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET L'UN DES FONDATEURS D'ASFC.

Après les années 2013-2014, plus difficiles, la période actuelle est celle de la croissance, à la fois des budgets, du personnel et de la solidarité, et, par conséquent, des résultats concrets sur le terrain, auprès des victimes de violations graves de droits humains et des personnes en situation de vulnérabilité.

Un nouveau plan stratégique pluriannuel est en gestation. ASFC veut continuer de miser sur la valeur ajoutée de sa spécialisation. Composée d'avocat(e)s collaborant avec d'autres avocat(e)s, ASFC reste une organisation qui œuvre pour un plus grand accès à la justice par une meilleure représentation juridique.

« *L'aspect juridique est souvent une partie négligée de la coopération internationale*, constate M<sup>e</sup> Paradis. Or, c'est une partie d'un tout. Si elle n'est pas là, l'ensemble est moins bon. »

Le litige de cas emblématiques de violations graves des droits humains, l'appropriation du droit par les victimes, la participation citoyenne et l'émancipation par le droit restent son cœur de métier. Premières victimes des conflits, les femmes comptent, comme c'est le cas depuis plusieurs années, parmi les principales bénéficiaires des interventions de l'organisation.

Si ASFC concentre ses activités dans les zones géographiques qu'elle connaît bien, notamment en Amérique latine, en Amérique centrale, dans les Caraïbes et en Afrique francophone subsaharienne, il n'est pas question

Premières victimes des conflits, les femmes comptent, comme c'est le cas depuis plusieurs années, parmi les principales bénéficiaires des interventions de l'organisation.



Art de rue en région Ixil - Guatemala, 2009

d'arrêter d'oser. « *Nous sommes actuellement dans treize pays et il n'existe pas de raison que nous nous y limitions. Mais pour développer un nouveau projet, une connaissance approfondie du terrain et de solides partenariats locaux sont pour nous des prérequis non négociables* », relève M<sup>e</sup> Paradis. « *Nous continueros de saisir le potentiel de cas emblématiques* », précise M<sup>e</sup> Paradis, c'est-à-dire des dossiers majeurs qui tracent le chemin de la justice et de la dignité pour l'ensemble d'une population.

Née au Québec, ASFC étend ses activités à travers le Canada. Malgré les défis de la langue et des distances, elle bénéficie de membres et de coopérant(e)s provenant

de tout le pays. La coopération volontaire, qui permet d'envoyer des expert(e)s bénévoles sur le terrain afin de soutenir des juristes d'ailleurs, reste d'ailleurs au cœur de la mission d'ASFC. L'organisation a même un projet spécifique de coopération volontaire qui lui permet d'envoyer des coopérant(e)s dans neuf pays cibles.

« *Nous avons souvent été présents dans des situations post-conflit, pour faire du droit un instrument de changement et de développement. Nous espérons à l'avenir pouvoir développer notre capacité d'intervention rapide afin de faire du droit un véritable instrument de prévention des conflits* », évoque M<sup>e</sup> Paradis. ● André Giroux



# Le SAVIEZ-VOUS ?

ASFC est **UNE** organisation de coopération. Et se conjugue donc... **au féminin** ! Et elle en est fière.



L'équipe d'ASFC dans le monde est composé de **30 femmes et 27 hommes**. Une parité presque parfaite.



Depuis 2002, ASFC a déployé **242 coopérant(e)s** dans plus de **27 pays**.

Ces 15 dernières années, les coopérant(e)s d'ASFC ont **parcouru quelques 4 399 468 km**. Plus de 110 fois le tour de la terre !

Le siège d'ASFC héberge aujourd'hui une équipe de **25 personnes aux compétences diversifiées**. C'est une équipe **multiculturelle** puisqu'elle compte pas moins de **neuf nationalités différentes** : bolivienne, burundaise, camerounaise, canadienne, française, hongroise, mexicaine, péruvienne et serbe.



ASFC compte actuellement **57 employé(e)s à travers le monde**. Soit 18 fois plus qu'en 2007 lorsque les trois premiers employés ont été recrutés.

ASFC est en 2017 active dans **13 pays**. La Colombie, la Côte d'Ivoire, le Costa Rica, le Ghana, le Guatemala, le Honduras, Haïti, le Mali, le Maroc, le Mozambique, le Pérou, la Tunisie, et... le Canada bien sur !



**18 454 JOURS DE MISSION**

En 15 ans, ASFC a organisé **402 missions** de coopération, cumulant ainsi plus de **18 454 jours de mission**. Soit un demi-siècle de présence en continu.

Abdoulaye Doucoure Aboubacrine Mahamar Maiga Adam Houston Adama Tangara Alexandra Billet Alexandre Vanasse Ali Emadi Alima Sadiya Aliou Bah Alirio Uribe Alyssa Brierley Amélia Couture Amélie Côté Anaïs Lacroix André Giroux Andrea Martaló Andrea Morisson André-Anne Laurin Andrée-Anne Perrault-Girard Andrés Felipe Peña Bernal Andrew Gibbons Angélica Isabel Garza de León Anna Gay Annabel Busbridge Annabelle Faubert Annabelle Gagnon-Bischoff Anne-Sophie L'Espérance Annie Dallaire Anouk St-Arnaud Antoine Stomboli Antonio Rafael Campos Olivero Ariane Leclerc Fortin Ariane Simonelis Armand Djavidi Armando Acuna Astrid Garcia Reyes Augustina Laboureau Benoit Gingras Bernard Duhaime Blaise Ndala Brahma Koné Breese Davies Brendan Brock Brice Dikoume Brigitte Noël Camille Gagné-Raynauld Camille Provencher Camille Rochon-Lamy Camilo Alberto Rodríguez Ardila Carlos Caparó Carlos de Paz Carlota Valverde Carmelle Dieudonné Carolina Pímentel Caroline Arbour Caroline Bourbonnais Caroline Brodeur Caroline Dufour Carolyne Paquin Catherine Chagnon Catherine Côté Catherine Fagan Catherine Légaré Catherine Mabille Catherine Ménard Catherine Rigali Cécile Dupont Cécile Ostier Céline Terrien Chadi Koussoubé Chantale Bouchard Charlotte Ivern Cheick Amadou Tidiani Sanogho Cheik Sanogo Chloé Duffort Chloé Joly Christina-Eleni Papadopoulos Christopher Campbell-Duruflé Cindy Vaillancourt Claire L'Heureux Dubé Claire Mercier Claude Duchesnay Claudia María López David Claudia P. Prémont Claudia Paz y Paz Clémentine Sallée Cleveland Fairchild Constance Dewavrin Constance Naud-Arcand Curie Alexandre Cynthia Benoit Daniel Berlinguette-Poulin Daniel Crespo Danièle Magloire Danielle Drolet Danielle Lamy Danielle Mongeon Danielle Saada Dany Mercier David E. Roberge David Sauvageau Denis L'Anglais Denis Jacques Diana P. Carvajal Diana Parra Diego Rodriguez-Pinzón Diya Bouchedad Dominic Roux Dominic Therrien Dominic Voisard Dominique-Anne Roy Dora Lucy Arias Doris Larrivée Dramane Diallo Edgar Pérez Edith Farah-Elassal Edouard Delaplace Edouard Latortue Elisabeth Brousseau Elisabeth Patterson Elisabeth Pelletier Elise Mercier Élise Paiement Élise Thiébault Elise Veillette Élise Voyer Elyse Desjardins Emilie Farrel Émilie Fortin Emily Dwyer Emmanuel Guematcha Emmanuelle Audet-Boucher Estefania Vargas Esther Dionne Desbiens Eve-Marie Préfontaine Fabian Hurtado Fannie Lafontaine Fatimata Touré Faustin Ntoubandi Felipe Peña Fiona Cook Fiorella Valladares Flor Tercero France Bonneau France Gauthier Francine Lamy Francine Néméh Francis Laplante Francisco Reina Francisco Vivar Castellanos François Boileau François Dadour François Larocque Frantzler Dume Frédéric Abel Frédéric Georges Frédérique Bourque Gabriela Santos Gosselin Gabrielle Lavoie Lévesque Gabrielle Saint-Martin Deaudelin Gaël Pétillon Gavilang Mentor Gavino Barrera Silva Gelin I. Collot Geneviève Comeau Geneviève Girard Geneviève Laurin Geneviève Villeneuve-Patry George Gray Gervais Charles Gervais L'Heureux Gloria Silva Gonzalo Guoz Gracinda Fernandes Greg Krupa Grégorio Oviedo Haiba Ouassis Hauwa Ibrahim Hernán Salgado Pesantes Hubert Guay Hugues Langlais Hugues Surprenant Huguette Gagnon Ibrahim Sissoko Ioana Luca Irène Artru Irina Dinu Iris Almeida-Côté Isabelle Boisvert-Chastenay Isabelle Toupin Jacqueline Pierre Jacques Casgrain James-Patrick Cannon Jamie Crawford Janine Lespérance Jason Fung Javier Torres Jean François Bonin Jean Raymond Jean Jean-Baptiste Dyliet Jean-François Poulin Jeanne Pariseau Jean-Pierre Belhumeur Jean-Sébastien Clément Jean-Sébastien Mariez Jennifer Langlais Jennifer Soucy

# Merci !

À nos employé(e)s, stagiaires, coopérant(e)s volontaires, membres du conseil d'administration et du comité exécutif, conseiller(ère)s juridiques au siège, ancien(ne)s et actuel(l)e)s, et aux centaines de bénévoles et ami(e)s extraordinaires que nous ne pouvons malheureusement pas toutes et tous nommer ici.

Jennifer Tremblay Jenny Demers Jessica Bertrand Jhoan Felipe Lopez Jihane Chikhi Joanne Chriqui Jocelyne Provost Johanne McNeil  
Jomary Ortegon Jorge Armijo Jose Daoust Josefina Peña Julia Poulin Julie Dahan Julie Dubé-Gagnon Julie Fortier Julie Guillerot  
Julien Tremblay Junior Tchassep Kahina Ouerdane Kanechka Sorkhabi Kanta Korotoumou Karine Ruel Kathrin Peter Kathrin Ruegg  
Keiran Gibbs Komi Vinyo Moti Korka Témé Korotoumou Kanta Korotoumou Touré Laetitia Barrière Laine McGarragle Laura Penketh  
Laura Rivera Revelo Laurence Brunet-Balwin Laurianne Ladouceur Laurie Coignet Léa Lemay-Langlois Léa Réus Leah Gardner Leah Matthews  
Leonardo Jaimes Lisa Bérubé Lise Rivest Lise Tremblay Louise Otis Luc Côté Lupe Rivera Luz Amadith Pocco Ramirez Lydia Benabid  
Lysiane Clément-Major Madeleine Lemieux Madeline Ritchie Magalie Altman Magalie Provost Magalie Véro René Manon Lapointe  
Marc Desalliers Marc H. Choko Marc-André Alain Marcela Valdivia Marcelo Riveros María Guadalupe López Hernández Maria Teresa Castillo  
Marianne Lagrue Marie Claude Belot Marie Lugaz Marie-Andrée Jobin Marie-Audrey Girard Marie-Christine Ntagwirumugara  
Marie-Christine Rivard Marie-Claire Belleau Marie-Claire Émond Marie-Claude Desjardins Marie-Claude Fournier Marie-Claude Grignon  
Marie-Claude Lacroix Marie-Claude Ladouceur Marie-Claude Picard Marie-Esther Félix Marie-Eve Houde Marie-Ève Nolet Marie-Hélène Janvier  
Marie-Hélène Vachon Marie-Josée Simard Marie-Laure Tapp Marie-Michèle Longchamps Marie-Noël Collin Marie-Noëlle Routhier-Beaulé  
Marie-Pier Boulet Marie-Pier Champagne Marie-Pierre Grenier Marilou Bordeleau Marnelle Laramé Maroussia Lévesque Martha Lucia Botera Vargas  
Martin Gemme Martin Imbleau Martin Lanouette Martine Boivin Martine Meilleur Marylène Robitaille Mathilde Rochefort Maude Choko  
Maya Ingrid Fernández Ratté Melinda Madueno Melissa Arango Melva Mendoza Michaël Gagnon Michel Gilbert Michel Larouche Miguel Baz  
Miguel Jimenez Mistrale Lepage Chouinard Modibo Sacko Mona Jean Moulaye Louis Keita Moussa Diakité Mylène Beaulieu Myriam Fortin  
Myriam Khaldi Myriam Robichaud Nakin Plaski Nancie Couture Nicholas D'Aoust Nicolas Aubin Nicolas Demers-Labrousse Nicolas Dubois  
Nicole Charron Nicole Généreux Normand Auclair Odile Noël Olivier Nadeau Olympe Baudoin Orsolya Kizer Oumou Diallo Pascal Paradis  
Patrice Florvilus Patricia Vargas Pauline Lecarpentier Paul-Mathieu Nicolaï Pénélope Roussel Philippe Boivin Philippe Dancause  
Philippe Larochelle Philippe Tremblay Pierre Brun Pierre Gagnon Pierre Rousseau Pierre-André Paradis Pierrick Rouat  
Rafael Palencia Raphaëlle Ferland Réal Policar Rebecca Laurin Reinaldo Villalba-Vargas Réjean Côté Renaud Gignac Rhéa Kneifati  
Robert Petit Rodrigo Uprimny Rodrigue Vosden Roger Aubé Roland Hung Rusby Raquel Salia Sanogo Samuel Fontaine Sandra Xúlu  
Sarah Bourgeois-Lessard Sarah Hébert-Tremblay Sarah Ménard April Sarah-Anne Barriault-Poulin Sarah-Maude Belleville-Chénard Saša Glušac  
Sébastien Caron Shirley Rameau Simon Blais Simon Crabb Simon Pageau Simon Sénaclé Sofia Guédez Sofia López Sonja Karrass  
Sophie Beaudoin Sophie Lapointe Sophie Rondeau Sophie Roy-Lafleur Sophie Johnsson Steeves Bujold Stelsie Angers Stéphane Arcelin  
Stéphanie Scordo Stéphanie Bachand Sylvain Meunier Sylviane Puertas Sylvie Desautels Tharinda Puth Tomás Salcedo-Albert Valérie Latreille  
Vallery Bayly Vanessa Mutoni Vanessa Willems Veena Verma Véronique Lebuis Véronique Wattiez-Larose Victor Timogene Victoria Larroche  
Vincent Doré William Paradis William Ramírez William St-Michel Willy Buloso Yolaine Rouleau Yury Nereida Palacios Rodríguez

# MERCI à nos PARTENAIRES

ILS NOUS SOUTIENNENT DEPUIS 15 ANS



Affaires mondiales  
Canada

Global Affairs  
Canada

Québec



VILLE DE  
QUÉBEC

Barreau  
du Québec

BARREAU DE QUÉBEC

mcCarthy  
tetrault

NORTON ROSE FULBRIGHT

GOWLING WLG

lavery  
*Avocats*

BEAUVAIS  
TRUCHON  
AVOCATS

POUDRIER BRADET  
AVOCATS, I.E.N.C.

Kabane.

TACT  
INTELLIGENCE - CONSEIL

groupe  
dancause  
conseillers en stratégies d'affaires

POWER CORPORATION  
DU CANADA

BANQUE  
NATIONALE

Corporation  
de services  
Barreau

OPTEL  
Technologien für eine bessere Welt

CAIJ

**Équipe de projet :** Olympe Baudoin (responsable), Emmanuelle Audet-Boucher et Pascal Paradis - **Comité éditorial bénévole (merci !)** : Martine Boivin (Journal du Barreau), Mélissa Coulombe-Leduc (TACT Conseil intelligence), Diane Laberge et André Giroux (pigistes) - **Équipe de rédaction :** André Giroux, Marie-Hélène Janvier, Diane Laberge et Martin Lanouette - **Correcteur :** André Giroux - **Graphisme :** Karine Longtin (Agence Grenade) - **Impression :** Martin Verville (SIEL Imprimerie) - **Merci à l'équipe d'ASFC, au siège et sur le terrain :** Abdoulaye Doucoure, Adama Tangara, Andrée-Anne Perreault-Girard, Andrés Felipe Peña Bernal, Angélica Isabel Garza de Leon, Annie Dallaire, Assinamar Ag Rousmane, Caroline Arbour, Cheik Sanogo, Dembele Maimouna Dioncounda, Dominic Voisard, Dramane Diallo, Edouard Delaplace, Elyse Desjardins, Emmanuelle Audet-Boucher, Farah Cadet, Gabriela Santos Gosselin, Gaël Pétilon, Gavino Barrera Silva, Geneviève Comeau, Gérald Dimanche, Hugues Fils Deshauteur, Ibrahim Sissoko, Janine Lespérance, Jean Raymond Jean, Jhoan Felipe Lopez, Josette Montmaître, Junior Tchassep, Korka Témé, Korotoumou Touré, Laura Penketh, Laura Rivera Revelo, Luz Amadith Pocco Ramirez, María Guadalupe López Hernández, Mariam Bocoum, Marie-Carmelle Pierre, Marie-Christine Ntagwirumugara, Marie-Eve Houde, Marie-Hélène Janvier, Marie-Josée Simard, Martha Lucia Botero Vargas, Martin Lanouette, Michel Traore, Nicolas Demers-Labrousse, Nicolas Louis, Nicole Généreux, Olympe Baudoin, Orsolya Kizer, Oumou Bolly Diallo, Pascal Paradis, Philippe Tremblay, Racheliot Paul, Rodrigue Vosden, Roger Aubé, Salia Sanogo, Saša Glušac, Stelsie Angers, Taïna Noster



mcCarthy  
tetraul

# Quinze années

À croire en un monde plus juste  
Et à faire en sorte qu'il le devienne

Au nom des droits humains et des libertés fondamentales, nous sommes vos fiers partenaires sans frontières.

mcCarthy  
tetraul

McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.  
[mccarthy.ca](http://mccarthy.ca)